

2011 La Garonne, riche de ses territoires

*« Dans dix ans, dans vingt ans, aurons-nous assez d'eau ? Assez d'eau pour boire ?
Assez d'eau pour faire pousser les plantes ? ... Dans l'espoir de répondre à ces
questions, je me suis promené longuement du Nil au Huang He (Fleuve Jaune),
de l'Amazonie à la toute petite rivière Neste, affluent de la Garonne... »*

(Erik ORSÉNA, l'avenir de l'eau)



RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE MOT DU PRÉSIDENT

2011 a été une année dense en projets. Confirmée par le Comité syndical dont plus des 2/3 de ses membres ont été renouvelés, la ligne directrice du SMEAG se renforce. Ses axes de travail se sont centrés sur la construction d'une dynamique territoriale donnant une dimension concrète aux orientations politiques présentées dans le plan stratégique validé en 2010.

Trois grandes étapes portées par le Syndicat Mixte illustrent en 2011 cette tendance dont l'élément commun est la recherche d'appropriation des enjeux autour de la Garonne par ceux qui vivent près du fleuve : la construction du diagnostic du Plan de Gestion d'Étiage en révision, la mise en place de la première réunion de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne et le lancement du projet Territoires Fluviaux Européens.

Toutes ces avancées ont été possibles notamment grâce à l'esprit constructif et volontaire déployé par les membres délégués et leurs services techniques au fil des réunions, des échanges nourris et des décisions prises ; et par la contribution de l'équipe du Syndicat mixte, soucieuse d'apporter une pierre à l'édifice.

Ce rapport d'activité constitue une marque de reconnaissance de l'engagement du SMEAG. Je souhaite qu'il vous permette de mieux connaître notre fonctionnement et nos missions pour assurer un avenir responsable sur le territoire Garonne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jacques BILIRIT
Président du SMEAG



Sommaire

La Garonne et le SMEAG

La Garonne, un vaste territoire d'actions
La Garonne, un régime hydrologique complexe
Le SMEAG, une structure de solidarité à l'échelle du bassin versant
Le SMEAG, au service des territoires de Garonne
Un réseau d'acteurs solidaires

Axe 1

Vivre une approche territoriale Garonne

Accompagner les évolutions dans la vallée

Animation du programme d'études paysagères et Plan Garonne
Natura 2000, un outil de connaissance et d'actions
Les zones humides garonnaises

Préserver les fonctions d'une Garonne vivante

Vers un plan d'alerte « pollution » en Garonne et Lot-aval
Les enjeux de la qualité de l'eau et des milieux pour les poissons migrateurs

Favoriser les échanges et le partage d'expériences

La coopération transfrontalière
« Territoires fluviaux européens » : Regards transnationaux sur la Garonne débordante
SAGE Vallée de la Garonne : la vallée de la Garonne s'organise

Axe 2

Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

La révision du PGE en 2011 : une année de construction de l'état des lieux
Vers une redevance pour service rendu par le soutien d'étiage

Axe 3

Vivre avec les crues de la Garonne

Territoires fluviaux européens
Étude sur les digues de la Garonne en Gironde

Le fonctionnement du SMEAG

Les règles statutaires
Le budget 2011 du SMEAG
La communication
Pour en savoir plus : Les études du SMEAG

La Garonne et le SMEAG



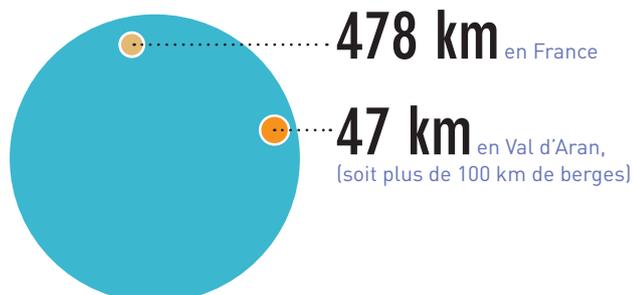
LA QUALITÉ DE L'EAU D'UN FLEUVE DÉCOULE DE LA QUALITÉ DE SON BASSIN VERSANT.

→ **La connaissance du système hydrologique d'un fleuve** montre la très forte interdépendance des processus écologiques à la fois sur le linéaire du fleuve mais aussi et avec la plaine alluviale du bassin versant.

→ **Gérer l'eau et les ressources associées de façon globale**, c'est préparer le bien-être économique, culturel, social et paysager de la vallée fluviale sur le long terme. Définir ce bien-être, aujourd'hui, dépend donc du regard porté par les politiques sur les préoccupations individuelles, préoccupations qui s'inscrivent dans des contextes très divers.

→ **La Garonne se moque des limites administratives** et exige qu'on la gère de manière solidaire et cohérente, entre l'aval et l'amont, et en intégrant les différents enjeux locaux.

La Garonne en quelques chiffres



La Garonne, un vaste territoire d'actions.

LE BASSIN DE LA GARONNE A UNE SUPERFICIE DE **29 500 km²** (HORS SOUS BASSINS DU TARN-AVEYRON ET DU LOT) ET INTÉRESSE **2,5 MILLIONS D'HABITANTS** (DONT 1,5 À BORDEAUX ET TOULOUSE). AVEC SES **525 km** DES SOURCES À L'ESTUAIRE, LA GARONNE EST LE 3^e FLEUVE FRANÇAIS PAR SES DÉBITS TOUT EN ÉTANT LE MOINS LONG.

Dans le but d'être au plus près des préoccupations des collectivités riveraines, et de mettre en œuvre ces différentes politiques sur le fleuve, il est opportun de travailler à une échelle plus globale, **celle du lit majeur (bassin versant direct) dans les territoires des collectivités riveraines** ; car c'est aussi dans cet espace que se concentrent les actions de développement local (urbanisation, évolution dans l'occupation du sol, infrastructures...) ayant un impact direct ou indirect sur la Garonne.



La Garonne, un régime hydrologique complexe.

Trait d'union des systèmes hydrologiques des deux massifs montagneux, la Garonne, née pyrénéenne avec un régime pluvionival, voit ses écoulements fortement modifiés par les apports de ses affluents de régime pluvial océanique (Tarn et Lot issus du Massif central). Dans la moyenne vallée, les affluents gascons en rive gauche ont des débits faibles, notamment en période d'étiage, qui sont compensés une bonne partie de l'année par les affluents en rive droite du Massif Central, comme le Tarn, l'Aveyron et le Lot. Vers Agen les débits diminuent. A la fin de son cours, c'est le rythme de la marée qui s'impose. Le Tarn a une grande influence sur le fleuve car il draine un grand bassin. En période de crues, il accentue celles de la Garonne et en période d'étiage, il aggrave l'étiage à l'aval de la Garonne.

LE RÔLE DU SMEAG EST D'APPRÉHENDER LE « COMPLEXE GARONNE » AFIN DE METTRE EN PERSPECTIVE LES FONCTIONS NATURELLES DE LA GARONNE (GARONNE-RESSOURCE, GARONNE ÉCOSYSTÈME, GARONNE-TERRITOIRE) AVEC LES USAGES HUMAINS.

Le SMEAG, une structure de solidarité à l'échelle du bassin versant.

A L'IMAGE DU FLEUVE QUI FAIT FI DES
DÉCOUPAGES ADMINISTRATIFS, LES
PROJETS DE TERRITOIRES ONT BESOIN DE
PRENDRE EN COMPTE CE QUI SE PASSE À
LEUR AMONT ET À LEUR AVAL.

Valoriser l'approche globale au service des préoccupations locales est un des rôles principaux du SMEAG. En mutualisant leur capacité institutionnelle en 1983, ses collectivités territoriales membres ont la volonté d'instaurer une solidarité des hommes et des territoires de l'amont à l'aval, tout en créant les conditions d'un aménagement durable de la Garonne.

Son approche intégrée des différents aspects de la Garonne (pénurie et excès d'eau, services rendus par les milieux naturels, équilibre entre les usages économiques et sociaux) et l'adéquation de ses travaux avec les attentes des acteurs locaux, consacre sa spécificité. Il joue un rôle fédérateur entre les institutions (Etat – collectivités) afin de contribuer à la mise en œuvre, sur le territoire Garonne, de la politique de bassin.

C'EST CETTE VISION GLOBALE QUI ENGAGE POUR UNE GRANDE PART SON ACTION POUR LA GARONNE.

Son action vise à :

- Garantir la solidarité entre l'amont et l'aval ;
- S'assurer que les actions menées aient une cohérence sur l'ensemble de la Garonne ;
- Transférer les connaissances et les expériences de façon à faciliter l'appropriation aisée des résultats par les acteurs concernés ou pouvant être ;
- Aider à la prise de décision des collectivités ;
- Apporter des premières approches exploratoires sur les sujets nouveaux préoccupant les collectivités (ex : substances médicamenteuses dans l'eau brute) ;
- Elaborer des messages pouvant être repris dans les politiques publiques (futur contrat de progrès, SDAGE, futurs programmes européens...).

Sa compétence s'appuie sur son expertise technique et scientifique pluridisciplinaire, ainsi que sur sa connaissance du territoire et des acteurs du bassin versant de la Garonne.

En pratique, le SMEAG anime, pilote ou participe à la réalisation de diagnostics, à l'élaboration de schémas et à la réalisation d'études à caractère stratégique. Il intervient pour définir des programmes d'action à l'échelle de territoires interdépartementaux et interrégionaux. Il élabore les outils nécessaires à l'information et au suivi des différentes actions. Il a vocation à réaliser des travaux d'intérêt général à l'échelle du bassin afin de permettre une plus grande cohérence dans les actions d'aménagement des cours d'eau avec, à terme, une économie financière d'échelle.

LE SMEAG NE SE SUBSTITUE PAS AUX AUTRES ACTEURS ET PORTEURS D'ENJEUX, NOTAMMENT SES COLLECTIVITÉS MEMBRES. IL FÉDÈRE LES ACTIONS ET ASSURE LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES POUR UNE GARONNE SOLIDAIRE.

Le SMEAG, au service des territoires de Garonne.

Le SMEAG intervient sur :

- La restauration et la protection des écosystèmes aquatiques, zones humides et paysages (diversité des milieux, des espèces et des paysages)
- La gestion de la ressource en eau en période d'étiage
- La protection qualitative et quantitative de la ressource en eau
- La restauration des axes « grands migrants » et les potentialités piscicoles
- La restauration des phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale et l'entretien coordonné du lit et des berges

LA DÉMARCHE DU SMEAG EST D'ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA PRISE EN COMPTE DU RÔLE CENTRAL DE LA GARONNE.

Cet accompagnement s'inscrit dans la recherche d'un développement durable donc avec le souci que les différentes composantes qui le constituent soient prises en compte (le changement climatique, la biodiversité, les milieux, la ressource, l'épanouissement humain, la cohésion et solidarité, les modes de production et consommation responsables).

LE SMEAG, VECTEUR NATUREL DE SOLIDARITE ET D'UNITE, PRÉSENTE L'OPPORTUNITE D'INSTAURER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

→ **L'approche territoriale** permet de replacer les questionnements plus sectoriels dans leur contexte local, car elle intègre les éléments de la vie au quotidien des riverains et des usagers de la Garonne. En effet, la Garonne est à la fois ressource, milieu naturel et milieu de vie pour l'homme.

→ Elle permet de prendre en compte des interactions de phénomènes, comme par exemple l'effet de bas débits en étiage sur les milieux naturels, ou, à l'inverse, le rôle des crues dans le maintien de ces milieux.



L'action du SMEAG repose sur :

- L'intérêt à utiliser au mieux les fonctions naturelles du fleuve et de son territoire,
- L'obligation d'atteindre le bon état des eaux,
- La nécessité de s'inscrire dans une démarche visant la pérennité des résultats.

Méandre de la Garonne et zone humide à l'aval de Grenade/Garonne 31

LA GARONNE FAÇONNE HOMMES
ET TERRITOIRES TOUT EN ÉTANT
FACTEUR D'UNITÉ.

Un réseau d'acteurs solidaires.



Séminaire Territoires Fluviaux Européens (TFE) du 2 décembre 2011

Comme tous les fleuves, la Garonne doit être gérée de manière solidaire et cohérente, de l'amont à l'aval, en intégrant les différents enjeux locaux.

De nombreux acteurs doivent s'associer pour assurer l'équilibre écologique et la bonne gouvernance de ce fleuve transfrontalier : État, collectivités territoriales – dont le SMEAG à l'échelle du bassin du fleuve -, comité de bassin et Agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, autres exploitants et usagers (industriels, agriculteurs, associations de protection de la nature, fédérations de pêche et de chasse...), sans oublier leurs homologues espagnols.

Le SMEAG travaille également avec les structures qui lui sont analogues et liées par les confluences telles que le SMIDDEST pour l'estuaire de Gironde, EPIDOR pour la Dordogne et l'Entente Lot pour le Lot.

La solidarité de bassin est plus qu'une nécessité. Elle découle de trois fondamentaux :

- La communauté de destin
- Des enjeux communs
- Des intérêts bien compris

Le concours à la politique de bassin et la portée des initiatives du SMEAG sont largement tributaires de l'adhésion effective de ces partenaires.

Cette diversité d'acteurs fait la richesse de nos territoires, mais elle complique quelque peu les échanges...

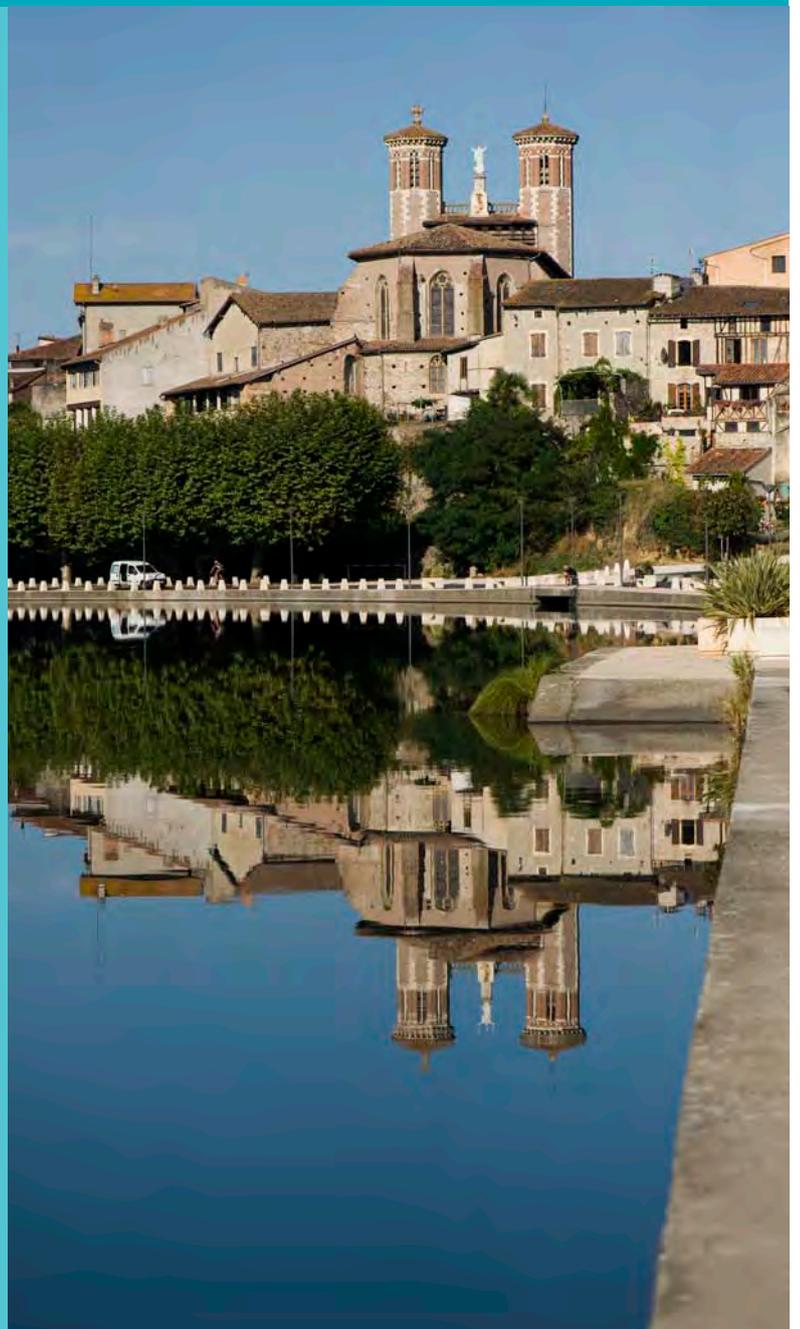
LA GARONNE EST LE FIL D'ARIANE DE CE RÉSEAU.

Axe 1

Vivre une approche territoriale Garonne.

Le territoire Garonne correspond à une réalité socio-économique, environnementale et culturelle.

- Un territoire transfrontalier, du Val d'Aran espagnol à l'océan Atlantique par le plus vaste estuaire d'Europe.
- Des départements riverains aux noms évocateurs, plus de 200 collectivités riveraines et plus de 40 intercommunalités influant sur le fleuve jusqu'au bec d'Ambès.
- Une vallée attractive qui accueille près de 40 % des populations des deux régions traversées, notamment dans Toulouse et Bordeaux qui comptent plus de 700 000 hab. (aire urbaine) et des infrastructures majeures (A62/A64, voie ferrée dont future LGV, centrales hydroélectriques et nucléaires, ports...).
- Un fleuve support de différents usages socio-économiques avec notamment 1 million de personnes alimentées en eau potable (AEP).
- Un corridor écologique majeur, avec plus d'une trentaine d'espèces animales d'intérêt communautaire dont 8 espèces de poissons migrateurs et une grande richesse en zones humides.
- Une identité qui se traduit par un patrimoine culturel et des paysages spécifiques.



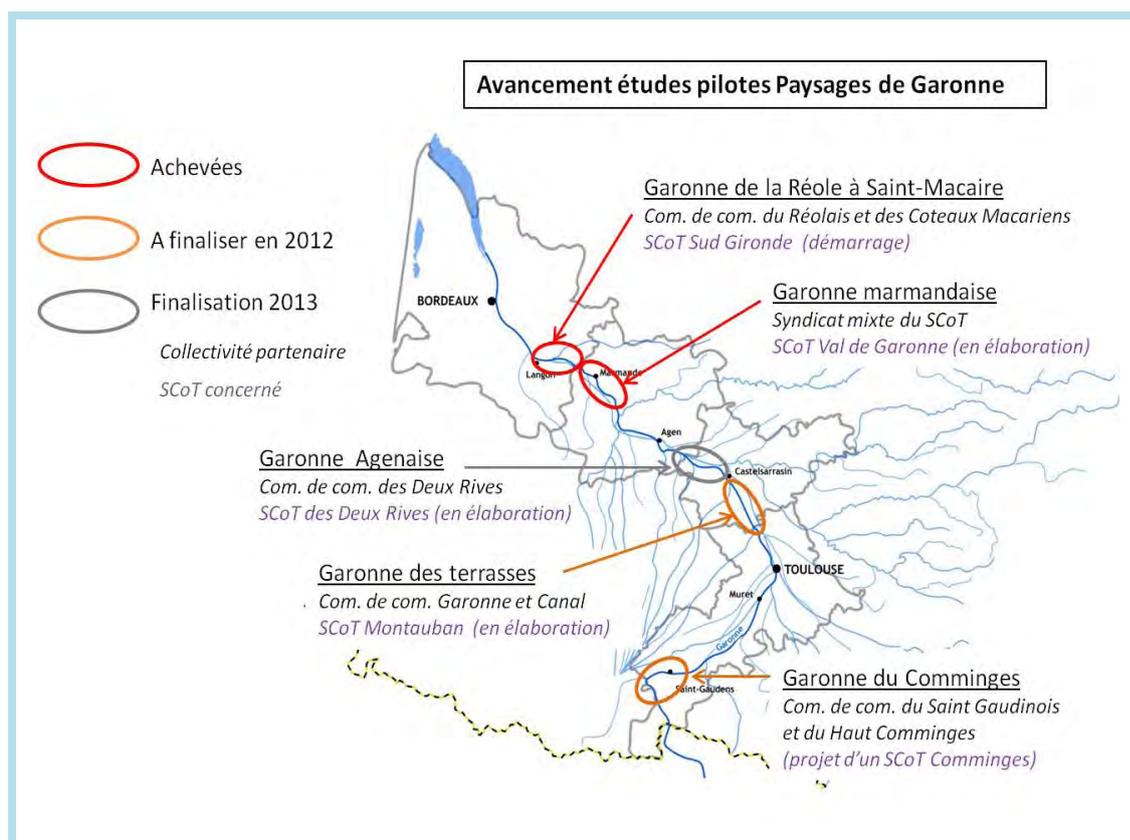
Accompagner les évolutions dans la vallée

L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX D'ICI À 2015 FIXÉ PAR LA **DCE** EST UN OBJECTIF AMBITIEUX QUI NÉCESSITE UNE MOBILISATION FORTE DE TOUS LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE. AINSI, LE NOUVEAU **SDAGE** AFFICHE UNE NOUVELLE ORIENTATION QUI CONSISTE À « PLACER L'EAU AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ».

Animation du programme d'études paysagères et Plan Garonne.

Placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire, renouer avec le fleuve, ces principes affirmés dans le SDAGE* et le Plan Garonne* sous-tendent l'approche territoriale menée par le SMEAG, notamment à travers son **programme d'études pilotes Paysages de Garonne...**

Ce programme de 5 études réalisé en collaboration avec des collectivités riveraines et avec la Dréal Midi-Pyrénées dans le cadre du Plan Garonne est en cours de réalisation dans différents territoires de la vallée. Il vise à aider les collectivités à mieux prendre en compte la Garonne, notamment lorsqu'elles sont dans une démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme (SCoT, PLU*), et à favoriser l'émergence de projets de réappropriation adaptés au contexte des territoires et aux attentes locales.



En 2011, l'animation territoriale autour de ce programme a été soutenue :

→ Suite et achèvement des 2 études engagées fin 2010 en Gironde et dans le Lot-et-Garonne.

La diffusion des résultats d'étude et l'accompagnement des collectivités pour concrétiser des actions, sera assuré par le SMEAG en 2012.

→ L'engagement des 3 autres études en Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne, entre mai et décembre 2011.

Au total **17 réunions** auront été conduites durant l'avancement des 5 études en 2011 sur ces différents territoires avec la mobilisation non seulement des collectivités et partenaires des différents comités de pilotage mais également de la population enquêtée ayant participé aux réunions débat sur les perceptions et attentes pour les paysages de Garonne.

L'entrée paysagère développée sur ces études est une entrée intéressante pour la compréhension du territoire et de ses dynamiques car elle offre une vision globale et plurielle : elle facilite la participation locale, car tout le monde y est sensible, ce n'est pas qu'une affaire de spécialistes.



25 personnes étaient au rendez-vous.

Ne plus tourner le dos à la Garonne...

ETUDE

Le syndicat mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) restituait la semaine dernière son travail d'enquête sur «Les paysages de la Garonne du Comminges». «Nous avons travaillé avec les élus, mais aussi avec des habitants, des professionnels ou encore des touristes pour voir comment est perçue la Garonne. Notre volonté était de réaliser ces décennies où l'on a tourné le dos au fleuve, cette étude vise plus largement à accompagner la mise en place de nouveaux liens avec la Garonne.»

de restitution (qui va de Fronsac à Labarthe-Inard pour ce qui concerne le Comminges), trois ou quatre «pré-projets» autour de la Garonne seront étudiés par le SMEAG.

«L'objectif est de trouver des orientations pour qu'on se réapproprie la Garonne, détaille Ambre Girou, du Smeag. Et d'illustrer ces orientations en proposant des sites intéressants à valeur. Nous sommes sur initier une envie, ce suite aux collectivités s'agit de prendre en compte différents projets.»

«Après le travail de diagnostic et de pilotage s'est également vendredi avec les élus concernés. Les trois ou quatre sites pré-«Ce seront des projets qui pourront servir d'exemple», insiste-t-on du côté du Smeag. «exemple», insiste-t-on du côté du Smeag. C.Z

23 mai 2011 09h00 | P. de Aline Martin

La Réole
Des paysages à préserver



Une charte paysagère permettrait de préserver ces paysages bucoliques. Ph. A. M.

Tout un travail est actuellement réalisé par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Smeag) pour préserver les paysages naturels des bords de Garonne et prendre en compte les aspirations et les besoins des populations locales. Après une première réunion le 9 mai avec les élus du secteur dans la salle des fêtes, le 17 mai, ce sont les citoyens « porteurs de mémoire » qui ont été

« Dans les années 50, le maire François Casséuil a eu un délaissement, mais aujourd'hui, nous observons un retour aux sources » document d'urbanisme et qui viserait à empêcher tout type d'exploitation contraire à la préservation du patrimoine naturel.

Isabelle Toulet, chargée de mission du Smeag, reconnaît que, depuis quelques années, il y a une certaine dynamique de réappropriation du fleuve. « Porteurs de mémoire » se réjouit-elle.

Et les échanges très vifs et riches entre les citoyens « porteurs de mémoire » de la réunion de ce mardi soir vont dans le sens de ces propos. Leurs témoignages, leur vécu, leur sensibilité vis-à-vis du fleuve ont prouvé que le sujet intéresse,

voire passionné. Ils ont également le manque de « guinguettes » qui pourraient donner une petite touche « populaire » bien agréable. « Ça ne coûte pas cher pour les communes d'acheter en bord de Garonne », a constaté l'un des participants. Cela serait peut-être un moyen de préserver efficacement. « Ça ne coûte pas cher

pour les communes d'acheter en bord de Garonne » les gens à la préservation de leur extrêmement vigilants face aux projets qui viseraient à le détériorer.

© www.sudouest.fr 2011

LA RÉOLE

33

112 DOUBLES
Table 2
bébé.ca
Route de Tonneins
MARMANDE - 05.53.89.2

Zoom | Une étude est en cours, entre La Réole et Saint-Macaire, pour que les habitants s'approprient mieux la Garonne. Objectifs: valoriser ses paysages, transmettre son histoire et développer l'économie

Renouer avec la Garonne

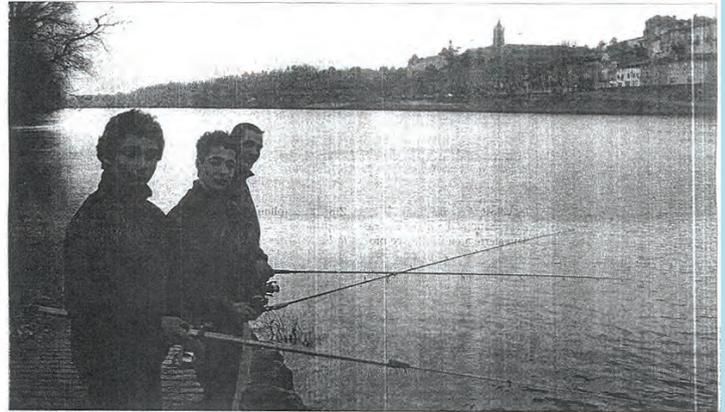
Un pêcheur, un riverain, un agriculteur, un professionnel du tourisme... ils connaissent la Garonne et l'utilisent pour leur activité. Mardi 17 mai, le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) va collecter le témoignage d'une quinzaine de personnes afin d'étoffer une étude lancée entre La Réole et Saint-Macaire sur les paysages de la Garonne.

Édition d'un guide

Ce lundi 2 mai, une réunion a déjà eu lieu à Casséuil réunissant les élus et différents partenaires locaux pour établir un premier état des lieux de ce territoire. « Les habitants et les usagers sont également être mis à contribution à travers une enquête de perception sur les paysages de Garonne. Plus ou moins proches du fleuve dans leurs activités professionnelles ou leurs loisirs, les enquêtés visent une diversité de regards portés sur le fleuve. Leurs vécus, leurs perceptions et leurs aspirations alimenteront la diagnostic et les propositions d'actions du bureau d'études » explique Isabelle Toulet, chargée de mission.

Les paysages garonnais résultent des relations qu'ont entretenues et entretiennent aujourd'hui les hommes avec leur fleuve. Cette étude qui va durer en tout 8 mois, permettra de « mieux appréhender l'évolution du paysage de la Garonne entre La Réole et Saint-Macaire et de

« Créer une synergie pour porter des projets et favoriser une réappropriation du fleuve »



Les habitants ont encore de nombreux liens avec leur fleuve. Comme ici pour le loisir de la pêche.

recenser ses atouts et ses faiblesses. L'étude est réalisée dans le cadre du plan Garonne interrégional (2007-2013) porté par la DR Midi-Pyrénées. L'objectif de ce plan est de « créer une synergie autour de la Garonne pour porter des projets de développement durable et favoriser une réappropriation du fleuve au vers de 4 axes: le fleuve et les paysages, le fleuve et le développement économique, le fleuve et les milieux aquatiques et le fleuve et son rôle paysagère et culturelle ». L'étude des paysages menées entre La Réole et Saint-Macaire est l'une des 5 études territoriales menées par le SMEAG et aura valeur d'exemple. « L'expérience acquise sur chacune sera en effet partagée avec l'ensemble des collectivités riveraines de la Garonne avec la diffusion d'un guide final de « retour d'expériences » édité par le SMEAG et sûrement également une charte de respect paysager ».

« Ce n'est pas une fin en soi, si une étude est menée, il faut donner les moyens de la faire connaître aux habitants et à la commune. Il y a de la faune et de la flore à préserver, à laisser évoluer, à protéger ou à gérer durablement en cohérence avec les finalités du plan Garonne, à l'initiative des collectivités concernées » précise Isabelle Toulet.

Dolphine DEGOURCELLE



Réunion débat enquêtés du marmandais (Fourques/G, mai 2001 photo SMEAG)

→ En parallèle, **3 réunions du groupe technique Paysage Plan Garonne** (mars, juin, sept) ont participé au suivi et à l'enrichissement des actions portées par le SMEAG ou en parallèle par ses partenaires.

Le groupe technique assure depuis 2009 le suivi des études du SMEAG, des autres études engagées et du volet communication de l'axe D du Plan Garonne. Il comprend divers partenaires techniques et financiers intéressés au projet porté par le SMEAG et la DREAL Midi-Pyrénées, des 4 départements concernés par la Garonne (CAUE, Conseils généraux, Agence Régionale de Développement Durable (ARPE), Laboratoires universitaires, ...).

Les travaux 2011 ont porté notamment sur : la participation aux analyses des offres des cabinets retenus sur les études pilotes, la réflexion sur un projet d'observatoire des paysages de la Garonne (respectivement, Laboratoire universitaire GEODE Toulouse et CEPAGE Bordeaux) et un guide d'aménagement des paysages, l'élaboration d'un outil d'évaluation de la prise en compte du développement durable dans les projets Paysages de Garonne (ARPE, Agence de développement durable) mis en place pour les études pilotes du SMEAG, la charte d'engagement Garonne à proposer aux collectivités bénéficiant des études pilotes, l'organisation d'une journée interrégionale...

→ **Enfin, en matière de communication** ont été réalisées : la 1^{ère} Journée interrégionale « paysages et Garonne » à la Réole, la rédaction d'articles dans le hors-série Garonne de la revue « Midi-Pyrénées patrimoine » (Juin 2011) et une collaboration pour encadrer des travaux d'étudiants de l'école du paysage de Bordeaux (ENSAPbx) sur un territoire du fleuve.

Cette journée a été organisée le 4 octobre à la Réole par les deux DREAL et le Réseau Paysage Midi-Pyrénées. Elle a rassemblé près de 50 personnes (membres des services d'État, des collectivités locales et de diverses institutions ou associations universitaires ...).

Collaboration
SMEAG/DREAL
pour la 1^{ère} journée
interrégionale
d'échanges autour
des paysages de
Garonne
« Se réappropriier
le fleuve !
Nouveaux regards
sur les paysages
de Garonne ».

Le SMEAG en tant qu'intervenant à cette journée a rappelé son implication pour renouer avec le fleuve, à travers son programme de 5 études pilotes à l'échelle de différentes unités paysagères. Il a notamment exposé les différentes méthodes de recueil de perceptions des habitants testées sur ces 5 études afin de mieux connaître les pratiques, les liens des populations locales et leurs attentes autour du fleuve.



La visite de terrain de la journée s'est achevée sur le site du magasin de l'éclusier entre Garonne et Dropt, site ayant fait l'objet d'une étude de projet de valorisation dans le cadre de l'étude pilote du SMEAG.



Journée Paysage à La Réole (33)

Natura 2000, un outil de connaissance et d'actions.

La conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires dans la plaine alluviale de la Garonne est intimement liée au bon fonctionnement général de l'hydrosystème : crues saisonnières, étiages estivaux, transport solide, érosions de berges, dynamique de la végétation, ... **L'implication du SMEAG dans l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 et dans l'animation de la mise en œuvre complète ses activités dans le domaine de la restauration des poissons migrateurs, de la gestion des débits d'étiage et de la restauration des zones humides.**

En Midi-Pyrénées, l'animation préparatoire à la mise en œuvre des orientations du DOCOB Garonne amont a été initiée avec l'appui des Chambres d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne et le Centre Régional de la Propriété Forestière. Le diagnostic de la situation des parcelles agricoles et forestières à l'intérieur du site a permis d'identifier les mesures agri-environnementales types qui pourront être appliquées dans le cadre des contrats Natura 2000. Les sites seront jugés prioritaires au regard de la concentration des enjeux (mosaïques d'habitats et d'espèces de haut intérêt).

En Aquitaine, le DOCOB est en cours d'élaboration. Les inventaires naturalistes révèlent une grande proportion d'habitats de berges dégradés, du fait notamment de l'enfoncement du lit mineur provoqué par les anciennes extractions de granulats.

LETTRE INFO SITE NATURA 2000



Garonne amont
en Midi-Pyrénées

édito
N° 2 FÉVRIER 2012

L'aménagement des barrages hydroélectriques dans le Comminges a profondément modifié les rapports des habitants et des usagers avec la Garonne. Les plans d'eau formant de nouveaux paysages et ils sont devenus des lieux d'activité importants pour les loisirs et le tourisme. Les communes ont réalisé des nombreux investissements pour favoriser la pêche et les activités nautiques.

Si les barrages ont eu un impact fort sur les milieux naturels de la Garonne, en faisant notamment obstacle à la migration du saumon, les lacs de retenues sont devenus des secteurs très favorables pour les oiseaux d'eau, notamment les hérons. C'est la présence de ces oiseaux rares au niveau européen qui a motivé le classement en Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Garonne entre Boussens et Carbone.

Les études réalisées ont montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les activités développées sur les plans d'eau et la richesse écologique de la vallée, pour peu que l'on prenne en compte la sensibilité des milieux.

Aujourd'hui, les élus et les acteurs locaux sont confrontés à de nouvelles difficultés liées à l'envasement très important des plans d'eau, le développement des plantes aquatiques exotiques et la multiplication des corps morts échoués après flottaison.

Il existe un intérêt commun aux activités et aux espèces d'intérêt communautaire dans la restauration du fonctionnement de l'écosystème de la Garonne. Ainsi je suis convaincu que nous devons travailler au cours des prochaines années à mettre au point des solutions la fois globales à l'échelle de la chaîne des barrages et locales avec des interventions ponctuelles sur les sites à enjeu.

Christian SANS, Maire de Boussens
Conseiller général du canton de Caubert
Vice Président du Pays du Sud Toulousain
Président de la communauté de communes du canton de Caubert

Écoulement de sources pétrifiantes au milieu d'une végétation en touradets dans la zone humide d'Argut. Dessous (31)

Plaquette de la lettre n° 2
Natura 2000 Garonne amont en
Midi-Pyrénées
(sur simple demande auprès du
SMEAG)

Les zones humides garonnaises.

La Garonne amont se mobilise, se prend en main.

La Garonne en amont de Carbone s'inscrit dans un contexte fortement influencé par les aménagements hydroélectriques, avec une dizaine d'usines sur la partie française et autant dans le Val d'Aran espagnol. Ces aménagements ont modifié le fonctionnement du fleuve ainsi que ses usages et son accessibilité. Cela a certainement contribué à une perte d'attrait et à un état d'abandon. Toutefois, on note ces dernières années l'émergence d'un ensemble d'actions qui visent à recentrer l'aménagement des territoires sur la Garonne. Ces démarches se développent autour de deux pôles, le Saint-Gaudinois et Boussens à Carbone, pour lesquels le SMEAG a joué un rôle moteur.

Le Saint Gaudinois. La Communauté de communes du Saint-Gaudinois (CCSG), qui regroupe 2 communes dont 8 riveraines du fleuve sur 22 km, a inscrit le projet « Berges de la Garonne » comme première action de son Agenda 21. Il prévoit l'amélioration des accès et la création d'un sentier le long du fleuve, mais aussi la prise en compte des milieux naturels et du patrimoine culturel. L'entretien des berges devrait être réalisé dans le cadre de chantiers d'insertion.

Associé dès l'origine de la réflexion, le SMEAG a contribué à la progression du projet. Il assure une mission d'assistance stratégique et technique inscrite dans le cadre d'une convention partenariale avec la CCSG. En 2011, le SMEAG a aidé à l'élaboration du projet, notamment pour :

- la mise en place d'un outil SIG,
- l'élaboration de la candidature à l'appel à projet national pour la biodiversité, pour lequel la CCSG a été l'une des quatre lauréates en Midi Pyrénées,
- l'articulation avec l'action Biodiversité de l'Agenda 21, portée par l'Office de tourisme qu'accompagne également le SMEAG,
- la co-organisation et l'animation de plusieurs évènements, Journée mondiale des zones humides, Journées nature Midi-Pyrénées et « 31 notes d'été » dans le Comminges.

La balade en bord de Garonne à Estancarbon a franchi un record de fréquentation avec plus de 200 participants. Avec ces dimensions environnementales et sociales répondant à une attente forte de la population, ce projet devient véritablement fédérateur et apporte une image positive au territoire, ce qui lui confère une forte valeur d'exemple à l'échelle de la Garonne amont.



Aigrette garzette à Martres Tolosane (31)



Les galets de la Garonne, la rivière caillouteuse.

Une balade nature en bord de Garonne

Quoi de plus naturel que de faire découvrir le patrimoine de la Garonne, riche mais souvent méconnu, à l'occasion d'une balade conviviale au bord du fleuve ? C'était l'objectif d'une sortie tout public organisée le dimanche 29 mai, à Estancarbon, par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois et le Sméag (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) à l'occasion des Journées Nature initiées par la Région Midi Pyrénées. « Une action qui s'inscrit dans le cadre du projet de réappropriation citoyenne des berges de Garonne porté par la Communauté de communes et qui s'étend sur les 22 km que traverse le fleuve dans notre territoire » précisait Jean Paul Fabé, vice président de la CCSG et maire d'Estancarbon.

Près d'une cinquantaine de personnes a ainsi participé à cette promenade très instructive grâce aux nombreuses explications fournies par Paul Simon, chargé de mission au Sméag. La lecture du paysage d'aujourd'hui comparé aux cartes du XVIII^{ème} siècle

montrait combien l'occupation des sols a changé. Les barthes d'autrefois (du gascon « broussailles ») qui occupaient la plaine inondable ont été réduites depuis en un cordon boisé en bordure du fleuve. Néanmoins, on y trouve encore une biodiversité exceptionnelle inscrite au Réseau européen Natura 2000, comme les forêts de saules et de frênes qui abritent le milan noir et, depuis quelques années, la loutre de retour dans le Saint-Gaudinois. Un milieu naturel riche mais fragile, comme l'indique la présence de plantes envahissantes telles la renouée du Japon qui provoque un appauvrissement écologique et ferme les accès au cours d'eau. L'occasion, justement, d'évoquer les premières actions réalisées dans le cadre de ce que l'on appelle « le projet Garonne » : suppression de deux décharges sauvages, élimination de la renouée et replantation des berges de la Garonne au lac de Sède, action de sensibilisation auprès des écoliers de Valentine avec les jardins du Comminges et le Sméag.

Un fleuve à valoriser pour un territoire de qualité

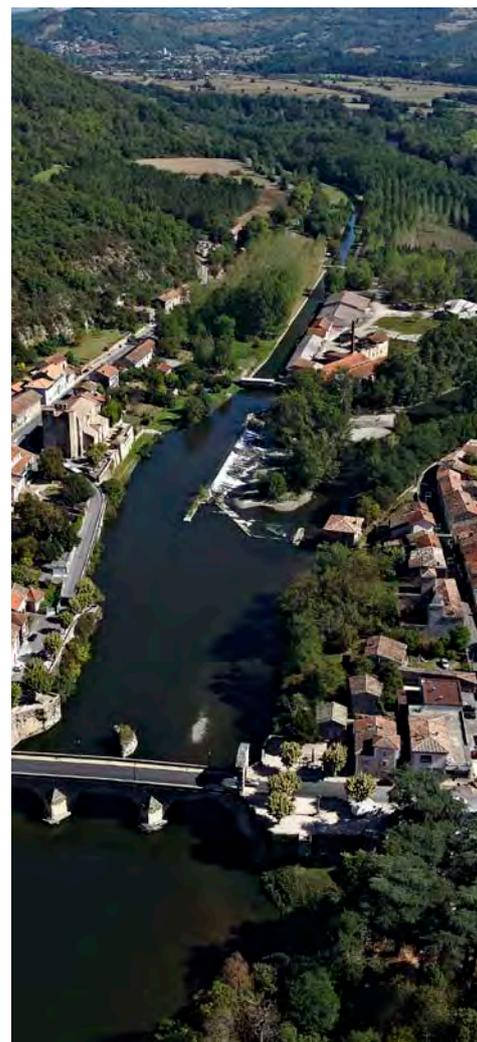
Au détour d'un chemin, les participants ont pu découvrir la présence d'anciens pieux dans le lit du fleuve, vestiges d'une activité humaine qui, à l'époque, était intensément tournée vers la Garonne avec ses nombreux radeaux et moulins. Au contact des galets, il était rappelé leur importance pour le bon fonctionnement de la Garonne dont le nom signifie « la rivière caillouteuse ». Pour compléter ces observations, la journée se terminait par un diaporama qui présentait les atouts et les faiblesses de la Garonne à l'échelle du Saint-Gaudinois. « Des enjeux à prendre en compte pour valoriser le fleuve et pour qu'il devienne à son tour le reflet d'un territoire de qualité » concluait Paul Simon. Un après-midi très enrichissant pour le public présent, plus que jamais enthousiaste et attentif à l'évolution du projet Garonne de la CCSG.

Boussens à Carbone. Sollicité initialement pour des problèmes d'usage des trois grandes retenues hydroélectriques du secteur de Boussens à Carbone, le SMEAG a souhaité élargir la réflexion en mettant en corrélation les enjeux des plans d'eau et ceux des tronçons court-circuités et en intégrant d'autres problématiques liées aux milieux naturels, à l'érosion des falaises, à la valorisation du patrimoine fluvial et bâti, à l'éducation à l'environnement... Dans le cadre du projet européen SUDEAU, un diagnostic global de tout ce secteur a été établi et doit aboutir à un plan de gestion cohérent et concerté incluant un ensemble d'actions complémentaires (récupération des déchets flottants, entretien du lit et des berges,...).

En 2011, l'étude a permis de fixer des objectifs partagés et d'identifier un ensemble d'actions cohérentes et structurantes. En parallèle, les élus locaux ont engagé une réflexion sur la gouvernance en termes de maîtrise d'ouvrage des actions (communes/communautés de communes/création d'un syndicat de rivière). Le SMEAG est sollicité pour organiser la réflexion (rencontres entre élus, réunion avec les partenaires financiers,...).

Cantons de Saint-Martory et Salies du Salat. La position charnière des communautés de communes des cantons de Saint-Martory et de Salies du Salat entre des deux territoires en émergence, a conduit le SMEAG à engager une action de sensibilisation auprès de ces collectivités dans un souci de cohérence de territoire. En 2011, en collaboration avec le syndicat de rivière du Salat, principal affluent de la Garonne au niveau de Boussens, le SMEAG a organisé une journée d'information sur la gestion et la valorisation des cours d'eau à l'attention des élus de la Garonne amont. En favorisant l'échange entre les collectivités en réflexion et celles porteuses de projets en lien avec la Garonne et ses affluents, le SMEAG contribue à l'émergence de nouvelles maîtrises d'ouvrage pour une continuité des actions.

Le SMEAG veillera notamment à la prise en compte des enjeux liés aux zones humides et à la dynamique fluviale particulièrement prégnants dans ce secteur.



La Garonne et la prise d'eau du canal de Saint-Martory (31)

La Garonne sous observation : le chantier expérimental de restauration du méandre de Gensac sur Garonne.

La restauration du méandre de Gensac-sur-Garonne avait pour finalité de tester et de faire partager des méthodes innovantes de bonnes pratiques en matière de dynamique fluviale et de sensibilisation des acteurs à cette notion.

Compte tenu de son caractère innovant sur un sujet d'actualité considéré comme fondamental par la Directive Cadre sur l'Eau (la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau), les élus du SMEAG ont souhaité assurer un suivi scientifique de 2008 à 2011 afin d'évaluer au mieux les effets du chantier.

Avec cette dernière année de suivi, il est donc permis de dresser un bilan global des actions réalisées :

→ **Une mise au point du protocole scientifique de suivi**, fiabilisé et transposable à d'autres secteurs de Garonne ou à d'autres cours d'eau en mauvais état hydromorphologique.

Le chantier de Gensac sur Garonne a été réalisé dans le cadre du programme Interreg Gestion intégrée des rivières européennes, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Situés en aval d'un barrage hydroélectrique, les travaux réalisés en 2008 ont visé à :

- Restaurer l'état hydromorphologique du site en favorisant la reprise de bancs de galets latéraux et en reconstituant un matelas de galets
- Restaurer les milieux naturels inscrits notamment au réseau Natura 2000, en reconstituant des habitats aquatiques et en replantant une ripisylve et une zone humide herbacée
- Valoriser les bords de Garonne en restaurant la qualité paysagère et en éliminant une ancienne décharge

→ **Une meilleure compréhension des modalités de restauration du fond de galets** et le constat des effets positifs sur la vie aquatique du fleuve et des zones humides riveraines. Il est ainsi démontré que la recréation d'une variété de substrats judicieusement positionnés dans une convexité de méandre, peut se traduire par une augmentation significative de la biodiversité, même à moins d'1 km en aval d'un grand barrage. En effet, la biologie au droit du site restauré s'apparente de plus en plus aux conditions optimales enregistrées bien plus en aval.

Par la suite, conformément à l'avis du Comité technique, le SMEAG prévoit de poursuivre le suivi scientifique afin d'évaluer la pérennité des effets bénéfiques mesurés. Ce type de chantier pourrait être transposé à plus grande échelle au niveau de la Garonne hydroélectrique, conformément aux préconisations de l'étude « Propositions pour une gestion durable de la Garonne hydroélectrique de Boussens à Carbonne » qui vient de s'achever. Plébiscitées par nombre d'acteurs, les actions de sensibilisation autour du site restauré pourraient être développées dans les prochaines années. Il est notamment prévu de diffuser une plaquette d'information à l'attention des élus et des gestionnaires du fleuve.

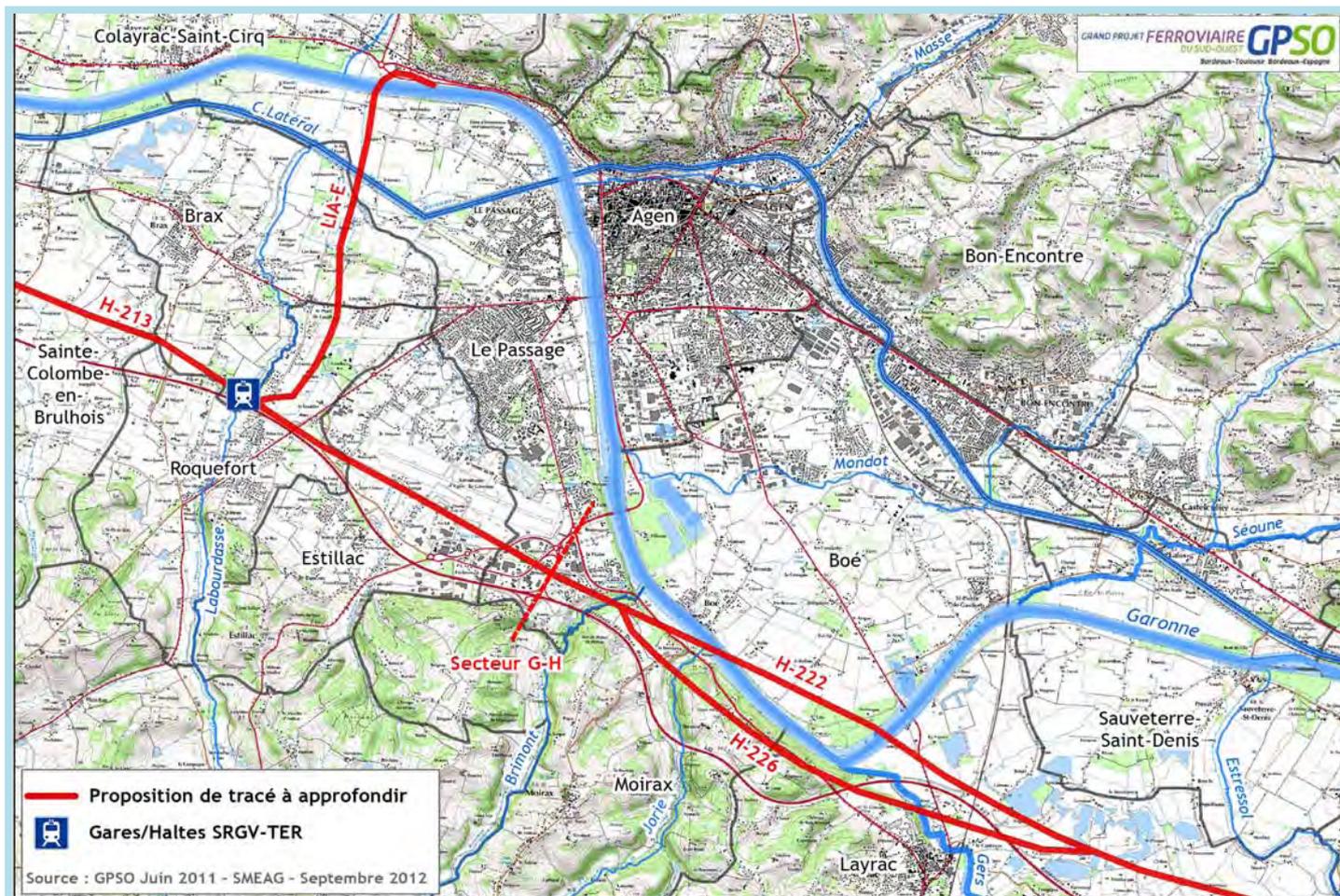


Gensac/Garonne (31) - juillet 2011

Autres actions territoriales 2011 :

Suivi et accompagnement du projet de LGV entre Bordeaux et Toulouse en 2011. En 2011, poursuite du suivi de ce projet d'infrastructures majeur qui va affecter directement la Garonne (dans les secteurs de franchissement) et sa vallée dans son fonctionnement environnemental et socio-économique. Outre sa participation aux réunions de concertation à Montauban et Agen, le SMEAG a rencontré plus particulièrement les équipes projet de RFF :

→ sur le thème de l'accompagnement d'acteurs locaux à la construction de projets de territoire en lien avec l'arrivée de la LGV. Pour ce travail de concertation parallèle à la concertation sur les tracés, le SMEAG a contribué au travers de sa connaissance du territoire, à recenser les projets et maîtres d'ouvrage connus sur le territoire traversé par la LGV. Il a également formulé des pistes de valorisation ou d'actions compensatoires environnementales exemplaires pour ce territoire de Garonne qui pourraient être mis en œuvre.



→ sur les différentes hypothèses de tracé interférant avec le fleuve et les données SMEAG. La rencontre organisée le 19 mai au SMEAG avec ses collectivités membres a débouché sur un avis technique du SMEAG (juin 2011) adressé à RFF pour aider aux choix de tracé des futurs franchissements sur la Garonne (secteur Agen-Moirax et Castelsarrasin), avis assorti de recommandations ainsi qu'à la signature en septembre 2011 d'une convention d'échange de données continu entre RFF et le SMEAG qui mène plusieurs démarches sur le même territoire (notamment SAGE Garonne)...

Préserver les fonctions d'une Garonne vivante

L'alimentation en eau potable concerne 1,5 millions de personnes, à partir de 130 points de pompage alimentant 65 collectivités locales.

Sur le territoire du SAGE, seules 8 masses d'eau sur les 53 concernées sont en bon état écologique (intégrant les aspects chimiques et biologiques).

Le bouchon vaseux augmente (en concentration et longueur) principalement par l'augmentation de l'érosion des sols, de la durée de l'étiage et la diminution des débits. L'alose illustre la diminution des populations de migrateurs : en 10 ans la population d'alose est passée de 500 000 à 50 000. La qualité des milieux pourrait en être une des causes.

Vers un plan d'alerte « pollution » en Garonne et Lot-aval.

A la suite de l'étude de modélisation d'un transfert de pollution sur la Garonne et le Lot-aval, réalisé en 2009-2010 sur les départements de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, **le SMEAG a élaboré en 2011, un Schéma d'organisation pour un plan d'alerte « pollution » afin de faciliter la sécurisation des captages d'eau potable sur la Garonne à l'aval de Toulouse, et sur le Lot aval.**

A partir des connaissances acquises, des informations de l'étude, et d'investigations supplémentaires de terrain, plusieurs hypothèses d'implantation des stations d'alerte ont été étudiées, puis modélisées pour obtenir une alerte permettant la meilleure protection possible des captages d'eau potable, non encore sécurisés.

La meilleure hypothèse testée propose l'implantation d'un réseau interdépartemental de stations de mesure en continue de la qualité de l'eau de la Garonne et du Lot. Ainsi, l'équipement de seulement 7 stations principales (dont une existante) permet de protéger plus de 20 captages d'eau potable. Ce schéma prévoit aussi l'équipement de 6 stations complémentaires sur les affluents majeurs de la Garonne.

Les lieux identifiés pour l'implantation des stations d'alerte sur la Garonne sont, le Bazacle à Toulouse (existe déjà), Ondes, Saint Nicolas de la Grave (aval du Tarn) en Tarn-et-Garonne, Saint Nicolas de la Balermie, Mas d'Agennais en Lot-et-Garonne. Sur le Lot, il s'agit de Trentel et Bias en Lot-et-Garonne.

Cette hypothèse propose un réseau de station permettant de protéger l'ensemble des captages d'eau potable, à l'aide d'une alerte intervenant plus de 2 h avant l'arrivée de l'événement de pollution sur tous les captages (sauf un, annoncé à 1h25), lors des débits

moyens. Il s'agit du captage Centre-et-Nord de Toulouse, déjà protégé par une station d'alerte située à l'amont de Toulouse, et qui est principalement utilisé en ressource de secours en cas de pollution dans le Canal de Garonne.

Par ailleurs, cette hypothèse permet de détecter la pollution arrivant du Tarn, mais pas celle arrivant du Gers (débit et risque beaucoup plus faibles), à l'amont d'Agen. Il convient donc d'envisager l'implantation de stations d'alerte complémentaires sur les affluents majeurs de la Garonne.

L'implantation d'un tel réseau nécessite cependant une maîtrise d'ouvrage locale pour la construction et la maintenance des stations, une gestion et une coordination interdépartementale pour le suivi et l'annonce des alertes pollutions.

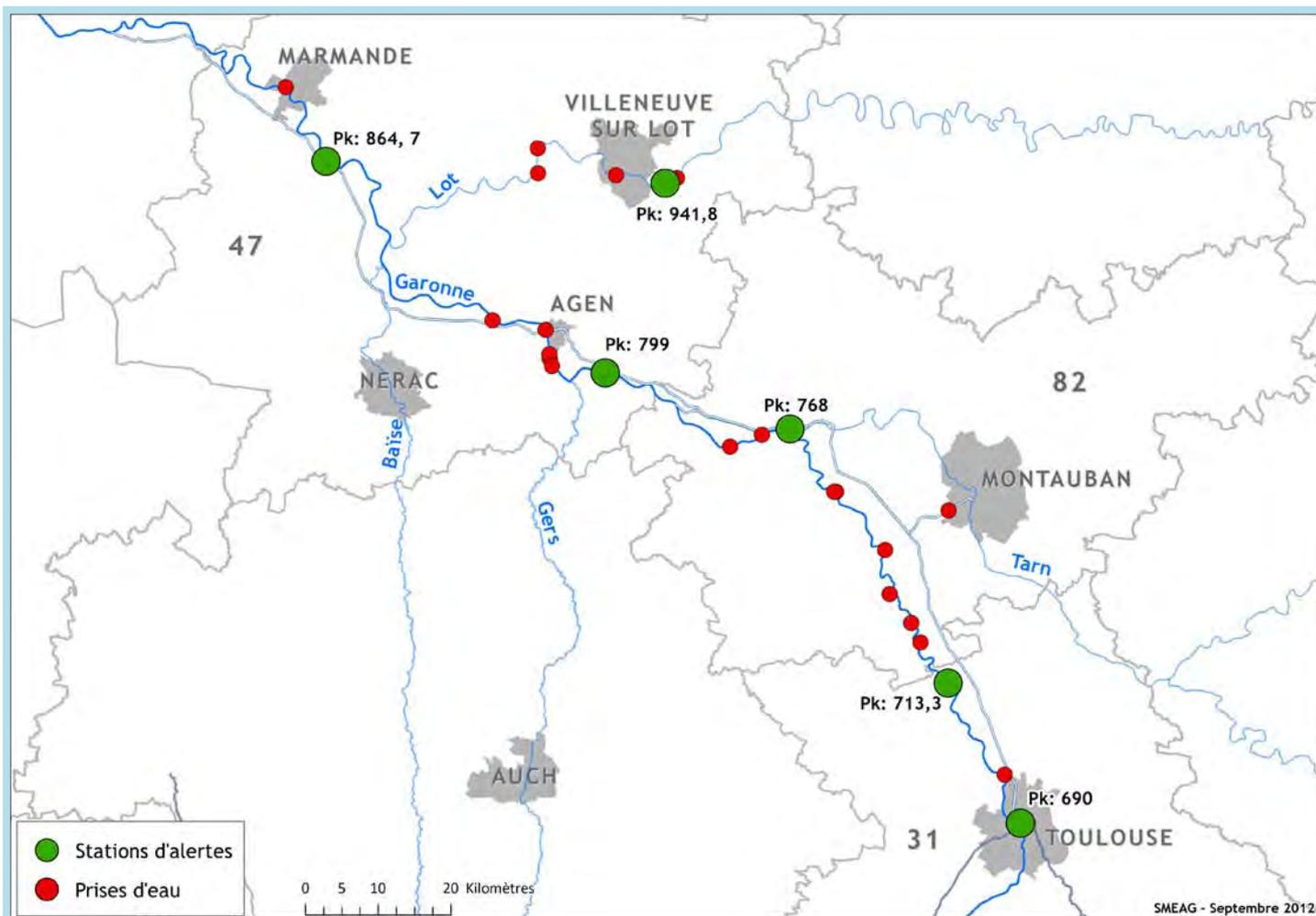
Ces investissements, ainsi que la maintenance du réseau sont à envisager avec plusieurs financeurs possibles intéressés par la surveillance en continue de la qualité de l'eau : DREAL, Conseil Généraux, réseau Magest, soutien d'étiage, producteurs d'eau.

Coûts estimés construction :

- 1 station d'alerte : 300 000 €
- Réseau Garonne – Lot aval : 1 800 000 €

Coûts de la maintenance :

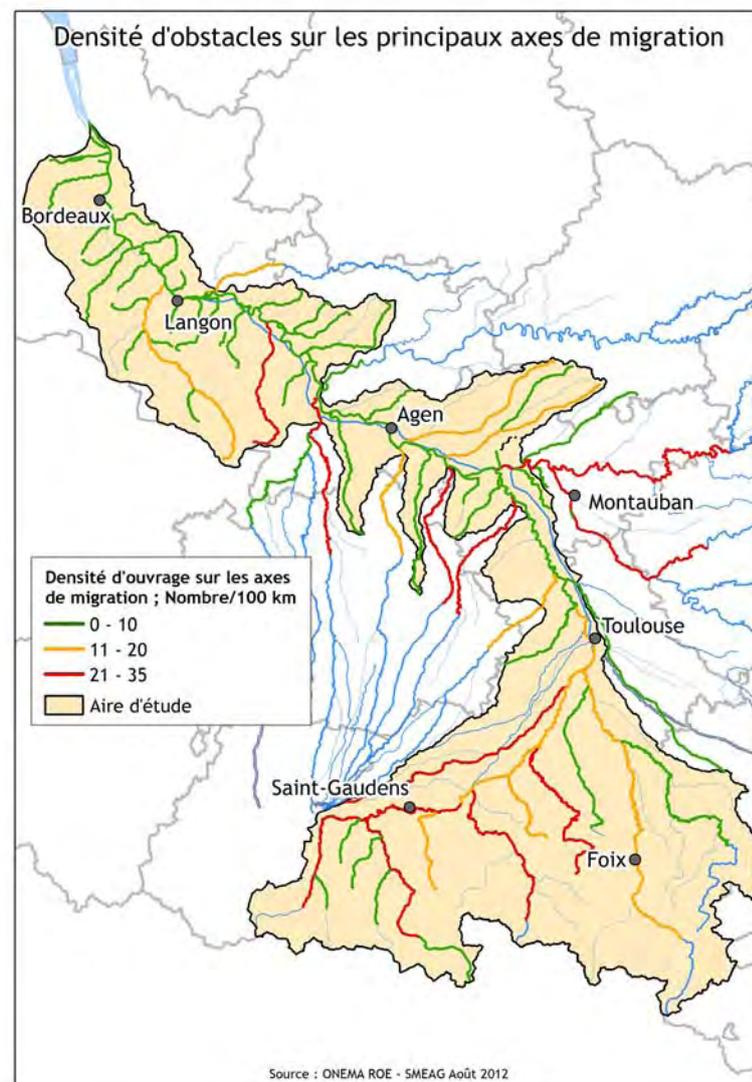
- < 40 000 €/an/station



Les enjeux de la qualité de l'eau et des milieux pour les poissons migrateurs.

Une étude a été lancée par le SMEAG en 2011 à l'échelle du bassin de la Garonne afin d'obtenir un état de la qualité du fleuve au regard des besoins des poissons migrateurs, pour établir un état des lieux. Une première phase a analysé deux grands thèmes : l'aménagement du fleuve et la qualité de l'eau.

L'aménagement des cours d'eau et l'accessibilité des habitats a été analysé à partir des données du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) de l'Onema, qui recense les ouvrages inventoriés (barrage, seuil, écluses...) sur le territoire national. Sur le territoire concerné, plus de 600 ouvrages sont recensés, avec une densité importante sur l'amont. Si on s'intéresse à l'équipement de ces ouvrages en dispositif de franchissement on note que seuls 40 % du territoire sont ouverts (en montaison), avec un axe Garonne-Ariège bien équipé contrairement aux affluents.



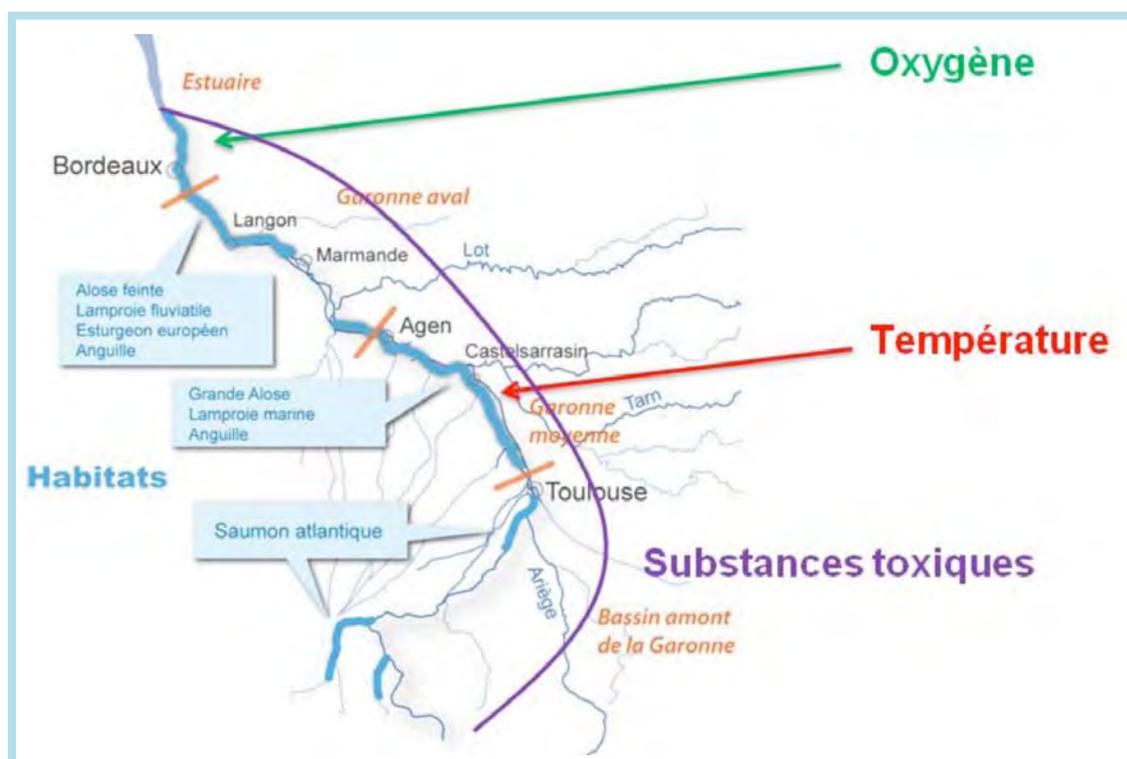
Dans le contexte actuel de renouvellement des classements des cours d'eau, les enjeux concernent à la fois l'équipement des obstacles, mais également l'efficacité des ouvrages de franchissements et la priorisation des travaux d'amélioration de la libre circulation en fonction des besoins biologiques des poissons migrateurs.

La qualité de l'eau a été abordée à partir du Système d'Information sur l'Eau (SIE) piloté par l'Agence de l'Eau et la Dreal de bassin, qui regroupe les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. La qualité de l'eau est connue à travers de prélèvement d'échantillons d'eau analysés. Sur le territoire concerné, il y a 150 points de prélèvement. Pour chaque point de prélèvement, 160 paramètres sont mesurés entre 1 fois par mois (principaux paramètres physicochimiques) et 1 fois par an (pour l'IBGN par exemple). Trois paramètres ont été analysés dans cette étude : la température, l'oxygène et les substances toxiques prioritaires (DCE).

On constate des températures estivales (entre juin et septembre) élevées dès l'aval de Toulouse, avec un maximum observé sur le Tarn aval. Ce constat nous amène à étudier plus finement la température sur ces secteurs, notamment à partir des mesures en continu. Le cas échéant, de nouvelles stations de mesure en continu pourront être installées.

Les fortes températures estivales mesurées sur le Tarn aval posent la question de l'ouverture de cet axe, envisagée dans la procédure de renouvellement de classements, pour l'espèce Saumon très sensible à la température. Il n'apparaît pas de problème majeur de sous oxygénation des eaux, sauf ponctuellement sur la Garonne aval et quelques affluents à l'aval. L'amont est de très bonne qualité. L'enjeu aval est en relation avec le bouchon vaseux. Il faut approfondir l'analyse sur les axes susceptibles d'être réouverts (renouvellement des classements).

Les 33 substances toxiques prioritaires sont mesurées depuis 2009, la seule année analysée. Il y a donc peu de données pour faire une analyse fine. On retrouve au moins une de ces substances par point de mesure. Les plus fréquemment retrouvées sont des pesticides, des métaux et PCB. Le sujet étant complexe et les enjeux couvrant l'ensemble du territoire, il a été décidé de réaliser une étude spécifique sur l'état des connaissances sur les substances polluantes en Garonne.



Favoriser l'échange et le partage d'expériences

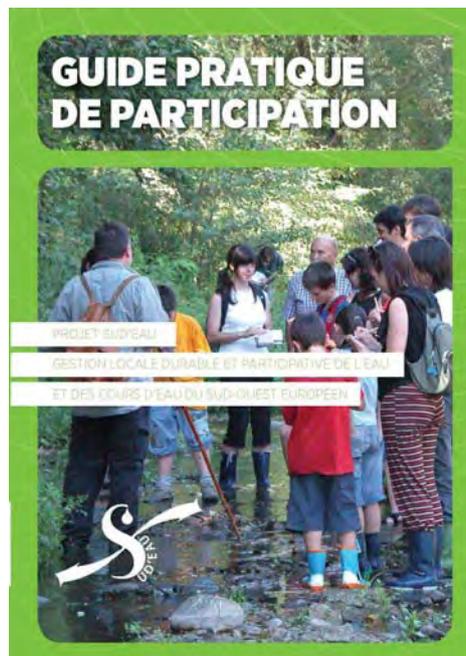
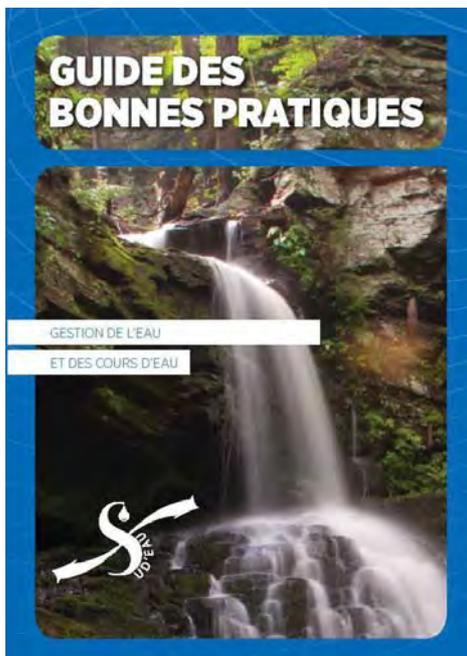
La coopération transfrontalière.

Les bonnes pratiques de gestion dans le Sud-ouest européen

Le projet Sud'eau, en collaboration avec la Catalogne, la Navarre, la Cantabrie, l'association des communes du Duero et la région nord du Portugal, s'est clôturé début 2011 avec un séminaire à Pampelune. A cette occasion le SMEAG a présenté les acquis des études réalisées dans le cadre du projet mais également des éléments sur la gouvernance de l'eau en France, avec l'exemple du SAGE Garonne.

Au-delà d'études territorialisées, comme l'étude de la Garonne hydroélectrique pour le SMEAG, ce projet ancré sur l'échange d'expériences entre la France, l'Espagne et le Portugal a permis l'édition de trois guides.

Ces guides à caractère opérationnel représentent la synthèse des travaux et réflexions des partenaires tout au long du projet : le guide de « bonnes pratiques », le guide de « participation » et le guide « d'expériences de références ». Ces guides sont disponibles sur simple demande au SMEAG.



Avec la diffusion de ces guides, il s'agit de générer un courant continu d'échanges sur les connaissances et pratiques acquises afin d'inciter la mise en œuvre de projets pour une gestion durable des cours d'eau. Afin de favoriser la diffusion des principes de gestion durable des cours d'eau, l'exposition « Eau en équilibre » a également été mise à disposition d'un certain nombre de communes de Garonne : Saint-Nicolas de la Grave, Agen, Couthures-sur-Garonne, le Bazacle à Toulouse, Muret, Vielha (Espagne).

visite

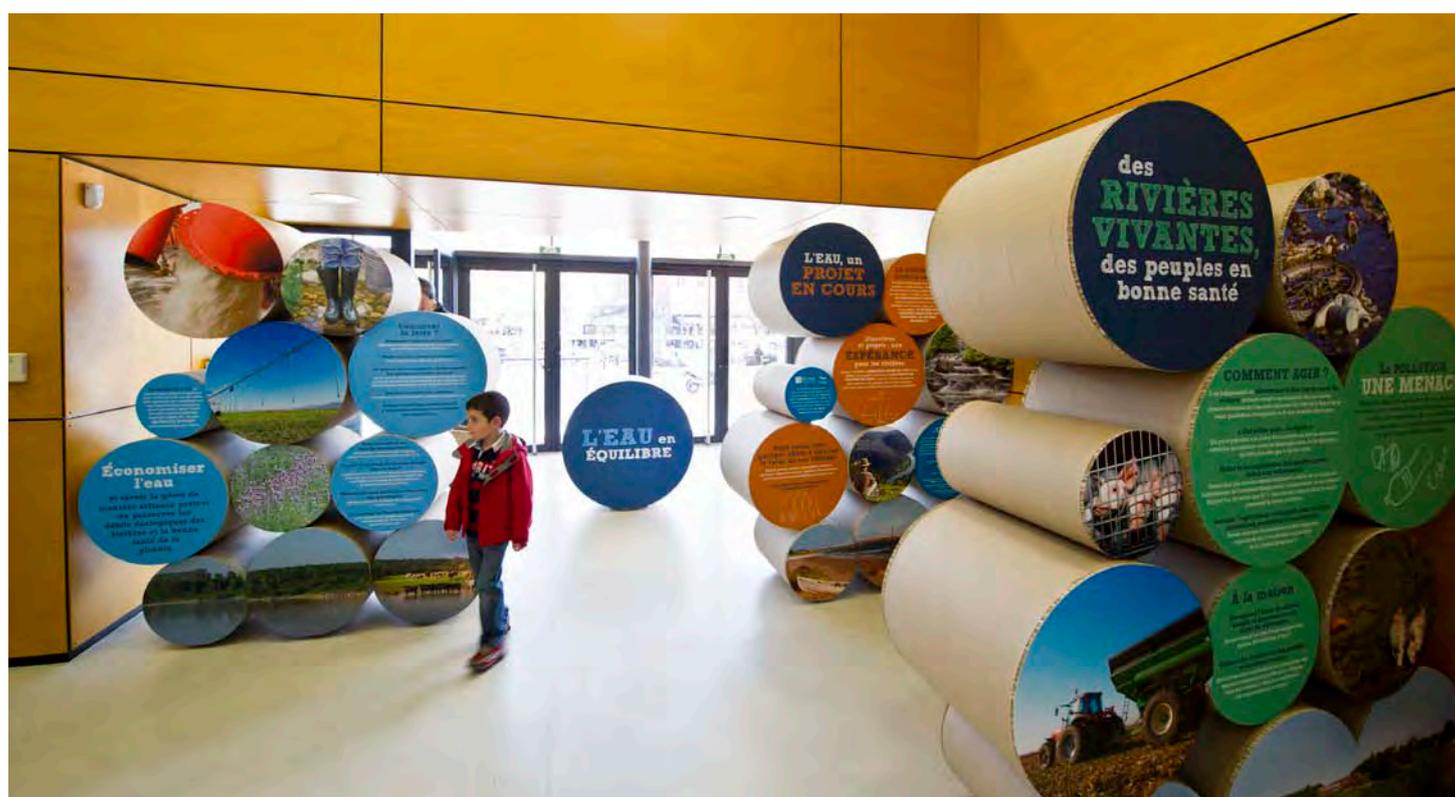
Accents allemands et écossais



Des classes de 4e et 3e de Niel reçoivent cette semaine des collégiens allemands et écossais. Les agents de l'office de tourisme leur ont fait découvrir la ville (parc Clément-Ader, maison des Abesses, maison sur l'île, La Bourdette, Louge, four de Bourdaya, église Saint-Jacques) ainsi que l'exposition « L'eau en équilibre » qui est visible à Pierre-Satgé jusqu'à samedi (notre photo). Une aubaine pour ces jeunes qui suivent un projet européen sur l'eau.

Jeudi 24 mars 2011 . LA DÉPÊCHE DU MIDI . 25

L'exposition itinérante au fil de la Garonne fait une halte à Muret : La Dépêche du Midi, 24 mars 2011



« Territoires fluviaux européens » : Regards transnationaux sur la Garonne débordante.

Face aux limites des approches aménagistes des cours d'eau et dans un contexte d'incertitudes lié aux changements globaux notamment la variation des régimes hydrologiques de la Garonne (crues ou étiages), de nouvelles formes d'aménagement doivent voir le jour. Parmi elles, émergent celles prenant davantage en compte la mobilité fluviale (Adour, Loire, Allier, etc.).

Le SMEAG réunit les hommes autour de Garonne
7 décembre 2011 21h06

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Garonne convie les universitaires européens autour de Garonne. Quels rapports les hommes entretiennent-ils avec ce fleuve ? Quel projet de gestion durable pour Garonne débordante ? Un colloque organisé à l'occasion du lancement du projet « Territoires fluviaux européens ».



En aval de Toulouse, sur 70 kms, Garonne peut sortir de son lit comme nulle part ailleurs en Midi-Pyrénées. Déborder sur 4 km de plaine en Haute-Garonne, et dans le Tarn et Garonne, soit 26 communes concernées par les aquitacions possibles d'un fleuve. Si Garonne partage son territoire avec les hommes - à travers l'agriculture, les ressources en eau, sa biodiversité - cette co-existence peut être sérieusement affectée par des activités humaines non respectueuses, ou par des crues. Le Syndicat Mixte d'Etudes des Aménagements de la Garonne a pris en charge ce ruban bleu, source de profits pour les hommes, mais aussi de conflits d'intérêts. A la tête du SMEAG, son président Jacques Biliric, soucieux de préserver les intérêts du fleuve, et ceux des hommes. « Nous sommes là pour accompagner et fédérer autour de Garonne. De l'Aquitaine à Midi-Pyrénées, sur la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Nous ne regardons pas les frontières administratives, ce qui importe c'est la cohérence du territoire, et d'avoir une vision d'ensemble. »

Revue de presse

Ces nouveaux modèles de gestion ouvrent la voie à des rapports homme-nature inédits où il s'agit moins pour les sociétés humaines de contraindre l'environnement que de mieux utiliser les « services rendus » par les cours d'eau. Pour appréhender ces nouveaux défis, une collaboration et des échanges permanents entre techniciens, acteurs locaux et scientifiques sur ces questions sont indispensables pour faire des choix judicieux. C'est en ce sens que le SMEAG entend son rôle comme fédérateur des acteurs et des moyens autour de la Garonne dans une perspective de développement durable, et qu'il a souhaité organiser la journée de lancement du projet européen TFE, le 2 décembre 2011.

Cette journée s'est articulée autour de deux temps forts. La matinée a présenté les différentes avancées scientifiques en France et en Espagne au service de la gestion durable de la Garonne avec la participation d'universitaires français et espagnols. Les scientifiques ont exposé leurs travaux et réflexions autour des notions de mobilité fluviale, « services rendus », acceptabilité sociale, etc.

L'après-midi, les élus et porteurs de projets locaux en faveur de la Garonne se sont exprimés en présentant leur démarches pour le fleuve (Communauté urbaine du Grand Toulouse, Association Nature Midi-Pyrénées, Conseil du Tarn-et-Garonne, Commune de Grisolles). Cette journée a mis en évidence l'ensemble des échelles emboîtées et la nécessité d'un travail commun de tous les acteurs pour arriver à une bonne gestion des fleuves et, en particulier, de Garonne.

LE SMEAG SE PLACE AINSI COMME UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR DONNER UNE IMAGE COMMUNE, POUR CAPITALISER L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS ET, ÉGALEMENT, POUR ESSAYER D'APPORTER UNE COHÉRENCE DANS L'ACTION AUTOUR ET DANS LE RESPECT DU FLEUVE.

Le projet « Territoires Fluviaux Européens » est un projet de coopération avec l'Espagne et le Portugal. Les partenaires espagnols sont donc aussi venus présenter leur expérience à l'occasion de cette journée. Le travail de co-construction d'une nouvelle approche de la Garonne débordante va continuer pendant toute la durée du projet avec les laboratoires de recherche ainsi que les porteurs de projet du territoire, membres du Comité de pilotage, mais aussi les habitants et riverains du fleuve qui constitueront un groupe de travail des acteurs locaux.



Eva GARCIA, Coordinatrice du Forum de l'eau en Navarre

« Retour d'expérience sur le processus de participation pour un projet de restauration de l'espace fluvial et de réduction du risque inondation en Navarre. »

« **On peut le faire** » Une année de concertation, plus de 100 participants et 26 mesures discutées ont permis de relever plusieurs défis :

« **Un processus à l'échelle d'un tronçon cohérent** » Jusqu'à présent, les initiatives étaient individuelles de la part des communes ou des services de l'Etat. Grâce à ce projet nous avons trouvé des solutions ensemble, à l'échelle de plusieurs communes, en tenant compte de la dynamique de la rivière, de la vie de la rivière, tous ensemble. ».

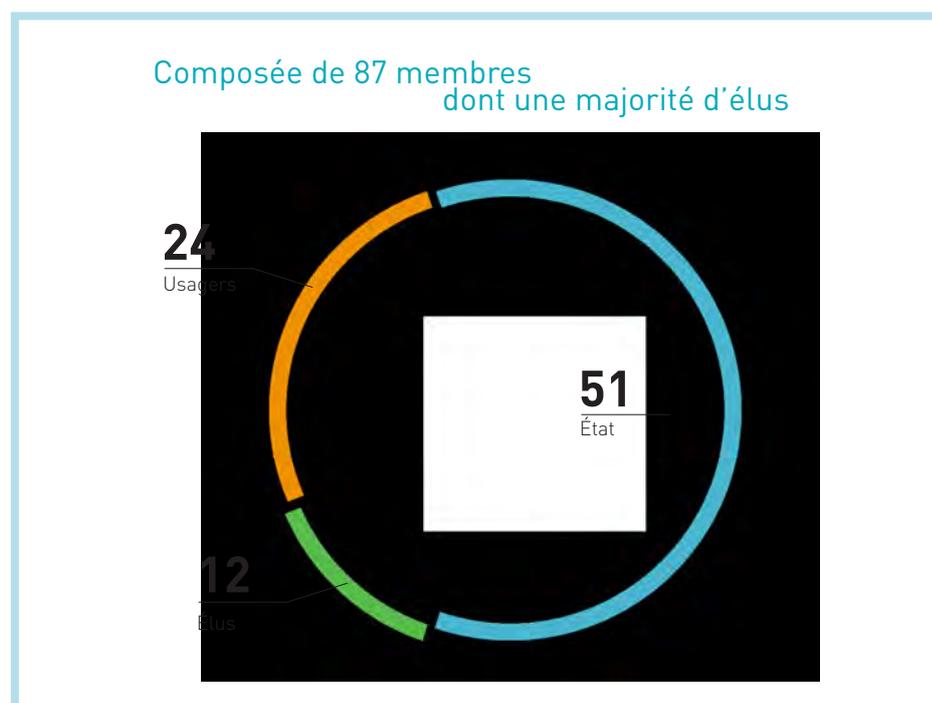
« **Une coordination des actions nécessaire** » On ne peut plus travailler d'un côté dans le cadre de la directive de l'eau, d'un autre côté sur l'inondation. On travaille sur un même territoire. Nous sommes tous là, avec la même législation européenne et il faut travailler en coordination. Ce projet l'a permis.

« **L'intérêt de la concertation démontré** » La mise en débat du diagnostic a permis de trouver un consensus sur les problèmes constatés ainsi que leurs causes et effets. On a vérifié qu'en général les différentes municipalités partagent des objectifs communs. Sur les 26 mesures proposées la plupart ont été acceptées, certaines sont déjà en phase de mise en œuvre.

SAGE Vallée de la Garonne : la vallée de la Garonne s'organise.

L'année 2010 s'est terminée par l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » par le Préfet de la Haute-Garonne, responsable de la procédure.

La CLE, formée de 87 membres répartis en 3 collèges, est une représentation du territoire du SAGE par les élus des collectivités territoriales (pour plus de 50 %), les usagers (pour près du 1/3) et des administrations.



Le point fort de 2011 :

1^{ère} CLE au cours de laquelle le SMEAG a organisé une « interpellation » particulière des membres sur la Garonne et ses enjeux.

En raison des modifications des représentants au sein de la CLE, provoquées par le renouvellement des conseillers généraux lors des élections de début 2011, la Commission Locale de l'Eau n'a pu se réunir que le 30 juin 2011. Elle avait pour objet principal d'organiser son fonctionnement et celui de ses instances, par l'adoption de « règles de fonctionnement », la désignation du Vice-président et celle des membres du bureau. Le dossier de séance et l'animation de la réunion ont été préparés et organisés par le SMEAG.

L'animation spécifique de la CLE du 30 juin 2011

Au-delà des aspects fonctionnels de l'organisation des travaux de la CLE (désignation du Bureau, adoption du règlement), le SMEAG, guidé par les retours d'expériences développées dans le cadre des projets de type « Agenda 21 locaux », a proposé et mis en œuvre des outils d'animation pour susciter les échanges entre les membres sur leur perception du territoire du SAGE Garonne et de ses enjeux. Deux démarches parallèles et complémentaires ont été menées en cours de CLE :

- Distribution d'un questionnaire à chaque membre de la CLE pour recueillir son avis sur les modes de fonctionnement de la CLE, sur son niveau d'implication possible dans les travaux, ses attentes, ainsi que sa vision des enjeux du territoire du SAGE.
- Animation de trois ateliers d'échanges pour que chacun puisse s'exprimer sur sa perception des enjeux du territoire fluvial.

Malgré les difficultés attendues liées à l'éloignement de certains membres de la CLE, et à l'organisation d'une réunion de plus de 90 personnes, la participation à cette première CLE a été un succès.

Plus des 2/3 des membres était représentés (42 personnes présentes et 22 représentées). 36 questionnaires ont été rendus et analysés, mettant en avant une motivation importante des membres de la CLE liée à un lien fort avec la Garonne, un souci de mieux connaître les autres (usages ou territoires de Garonne). Les sujets qui semblent importants à approfondir sont généralement en lien avec la quantité d'eau, la qualité et les risques naturels, tout en pointant les soucis de gouvernance.

Les ateliers sur les enjeux du territoire, quant à eux, ont permis d'évoquer les interrogations de chacun, tout en les confrontant à celles des autres membres du groupe.

L'analyse croisée des idées dominantes qui ont été évoquées lors des ateliers peut se résumer ainsi :

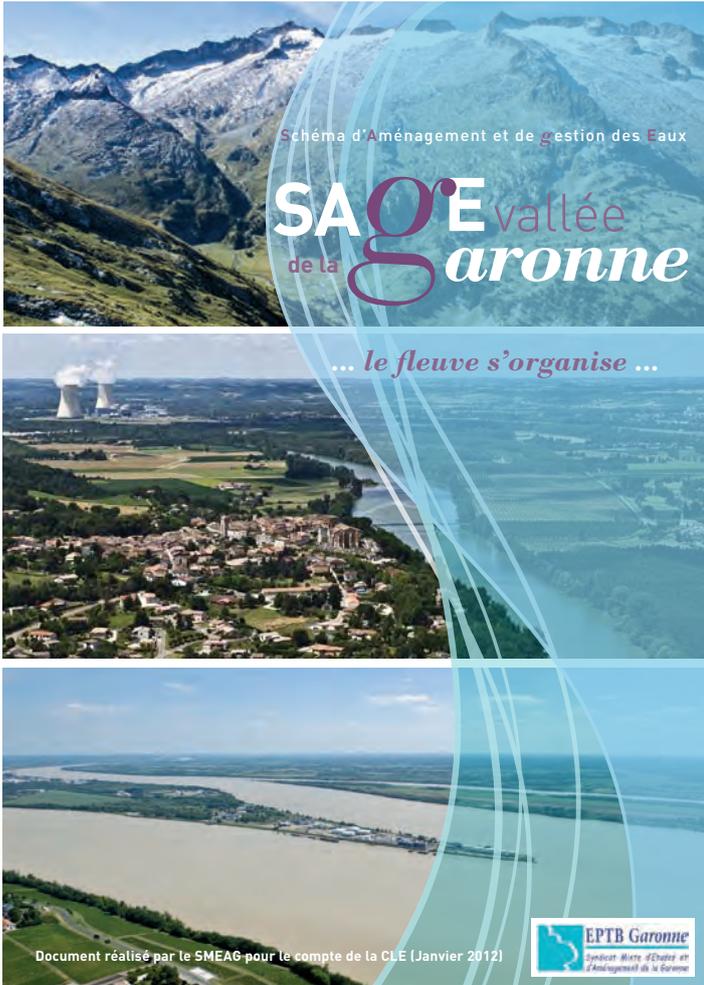
«La quantité d'eau, oui, mais pas à n'importe quelles conditions ». Une forte tendance a été évoquée concernant une « attente d'une approche équilibrée, plurielle, globale ».

Des outils ont été cités (respect des débits minimum), voire des orientations (respect des fonctionnalités écologiques), retrouver une Garonne naturelle, développer la solidarité. La continuité écologique qui talonne les sujets précédents, est-elle l'expression d'un souci plus général pour la préservation de la biodiversité ?

Un retour des éléments d'analyse a été formalisé lors du Bureau du 27 octobre. L'ensemble des retours sera versé à l'étude de « l'état des lieux du SAGE », et utilisé comme base de travail pour l'organisation des rencontres des membres de la CLE, des commissions et groupes de travail.

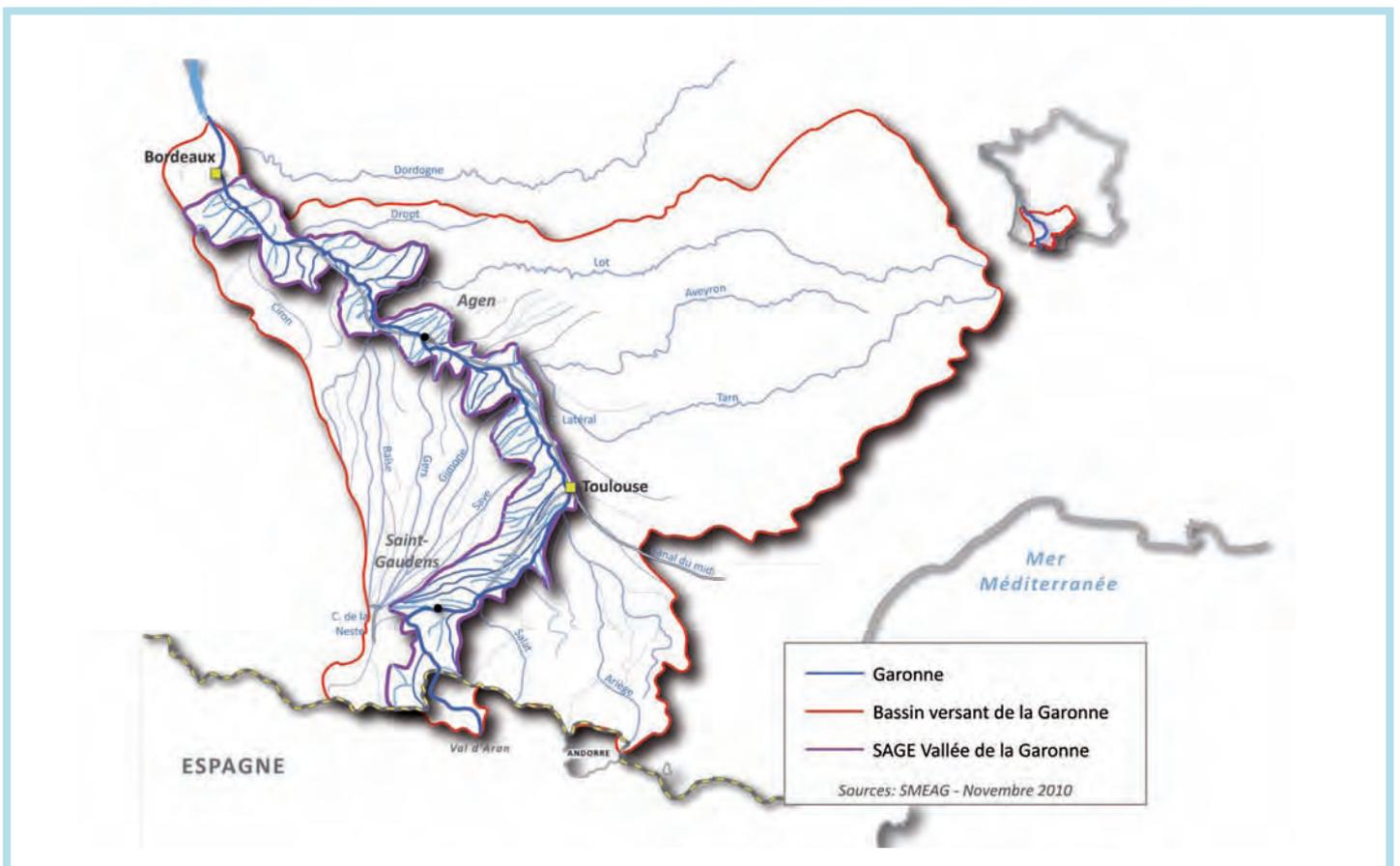
Les éléments du bureau de la CLE :

La première réunion du Bureau, le 27 octobre 2011 à Podensac, a permis de formaliser la liste des référents techniques des membres du bureau, de discuter sur un projet de plaquette d'information, un premier calendrier de travail pour la CLE et des orientations pour l'organisation des études et de l'animation nécessaires à l'élaboration du SAGE. Elle a été suivie par plusieurs réunions du Comité technique (fin 2011 et début 2012) réunissant principalement les financeurs du SAGE, désireux d'organiser ensemble l'ampleur des travaux à mener



Le périmètre du SAGE et les enjeux

Comprenant 808 communes, 7 départements, 2 régions et couvrant un territoire transfrontalier de près 8.000 km² de la frontière espagnole à l'estuaire, **le SAGE « Vallée de la Garonne » sera le plus grand et le plus étendu des SAGE d'Adour-Garonne**. Les enjeux majeurs sont ceux de la vallée (qui concentre les populations, les ressources et les milieux fragilisés) et de la nappe d'accompagnement, notamment la sécurisation des usages de l'eau, la valorisation des milieux aquatique et la protection des habitants.



Axe 2

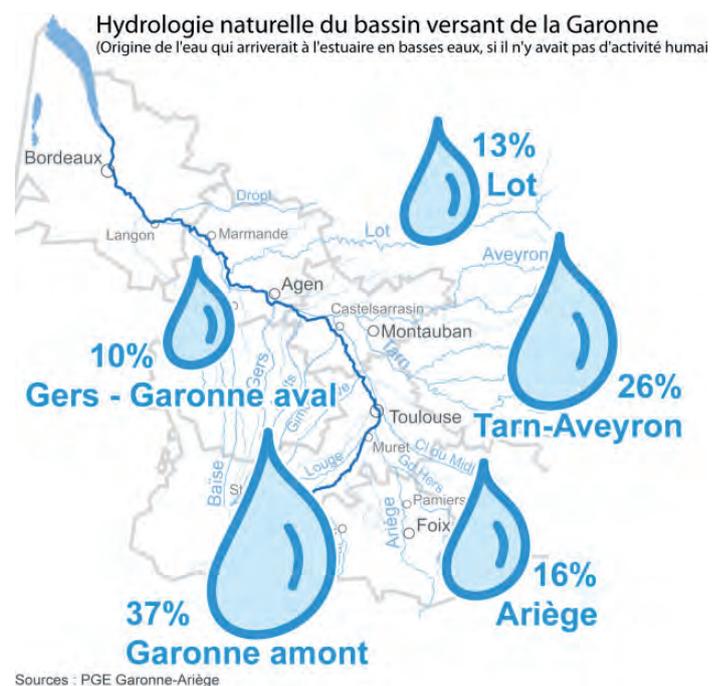
Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource.

Garonne est caractérisée par un écart important entre ses plus forts débits (la crue) et ses plus bas débits (l'étiage). A Saint-Béat (en zone pré-pyrénéenne) par exemple, juste après la frontière espagnole, **la crue décennale est de 140 m³/s, alors que le débit d'étiage y est de seulement 6 m³/s. A Tonneins, il est de 5 800 m³/s pour 84 m³/s.**

La période d'étiage correspond à la période de plus faibles débits qui dépendent du type de régime hydrologique. Garonne est un fleuve alimenté à la fois par les contreforts du Massif Central (*via* le Tarn et le Lot), donc en régime pluvial, mais aussi par les rivières des Pyrénées au régime nival. Les étiages de Garonne, en aval du Tarn, se rencontrent donc en été (au mois d'août), en Garonne pyrénéenne, en fin d'été et en automne (septembre-octobre), puis en hiver (quand les Pyrénées se couvrent de neige).

L'origine de l'eau de la Garonne

En période de faibles débits estivaux et automnaux, l'eau de Garonne qui arrive à Bordeaux devrait, en conditions normales, être constituée d'un dixième des eaux du Lot, d'un quart des eaux du Tarn et pour moitié de la Garonne en amont du Tarn : 37 % de la Garonne pyrénéenne et 16 % de l'Ariège. Le bassin du Tarn apporte quant à lui souvent moins d'eau que celui du Lot, par où transite d'importants programmes hydroélectriques. Garonne reste ainsi « sauvage » dans ses étiages, au contraire des autres grands fleuves français qui bénéficient de réserves en eau conséquentes dédiées au soutien d'étiage.



¹ L'intensité de l'étiage se mesure par une valeur caractéristique, le VCN10 1/5, qui correspond au débit minimal (moyen) calculé sur dix jours consécutifs, en étiage, entre le 1er juillet et le 31 octobre, avec une période de retour de cinq ans (fréquence quinquennale).

La révision du PGE en 2011 : une année de co-construction de l'état des lieux.

La révision du PGE Garonne-Ariège est l'occasion de définir les conditions d'un rééquilibrage entre l'utilisation de la ressource en eau et les fonctions fondamentales attendues de l'écosystème aquatique.

Après un lancement des travaux de révision en février 2011 en Commission plénière, trois groupes d'acteurs volontaires, issus des trois sous-commissions géographiques ont été constitués en mars pour participer aux travaux de révision : Garonne amont, Garonne aval et Bassin de l'Ariège.

C'est la sous-commission géographique Bassin de l'Ariège qui a réuni le plus de participants lors du lancement (41 % des participants aux 3 sous-commissions contre 32 % et 27 % pour Garonne aval et amont).

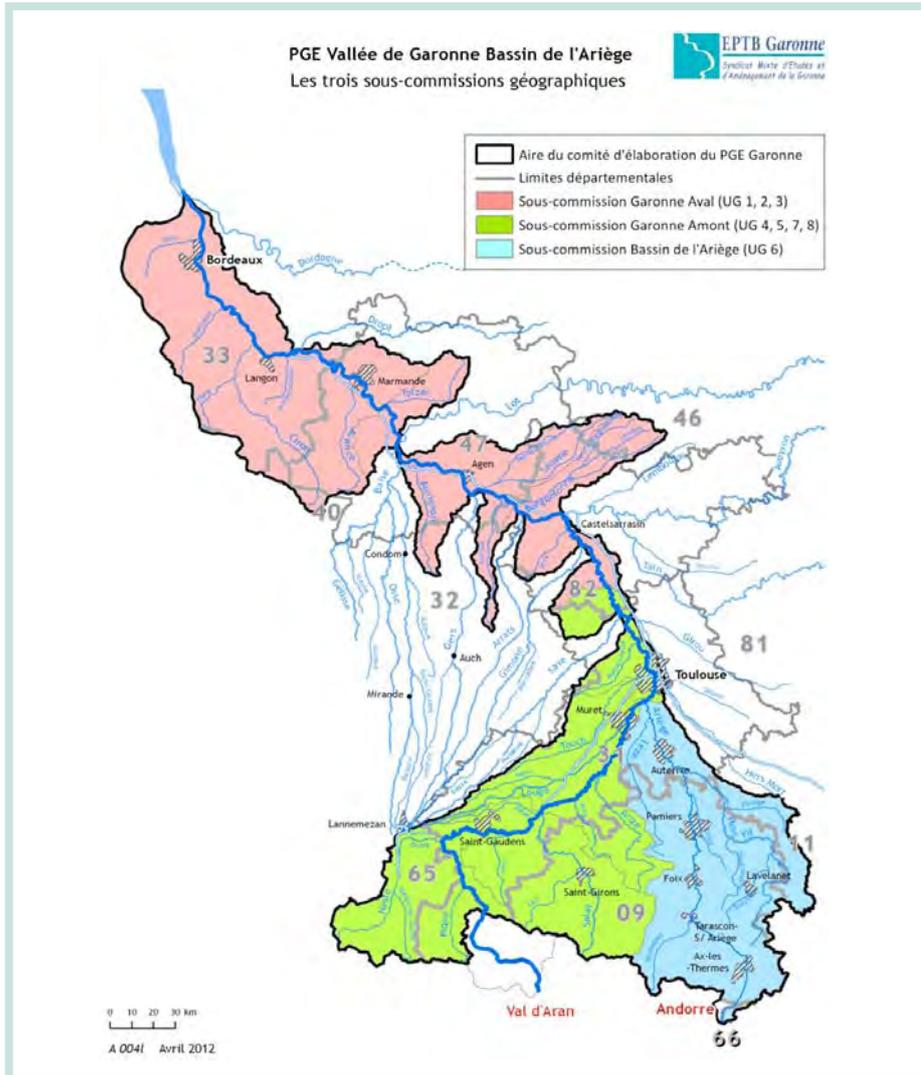
Globalement lors des quatre réunions de lancement de la révision (février et mars 2011), les collectivités et les usagers / associations ont été représentées de façon équivalente (41 et 39 % des structures présentes, les services de l'Etat et ses établissements publics représentant les 20 % restant.

Puis neuf réunions d'acteurs ont eu lieu de mars à juillet 2011 afin d'actualiser l'état des lieux de la ressource en eau et de ses usages, faire le point sur les données disponibles et mutualiser la connaissance quant aux travaux récents à prendre en compte : deux réunions par groupe d'acteurs et trois de mise en commun (voir dates dans schéma du déroulement ci- après). Rajouter des éléments de commentaire sur le déroulement (sujets de consensus ou d'opposition par exemple).

Les constats et le diagnostic dressés pendant cette première étape de co-construction de l'état des lieux et du diagnostic des travaux constituent le socle de la suite de la révision du PGE : la construction et l'évaluation des différents scénarios possibles pour le PGE révisé (année 2012).



Un site Internet dédié aux travaux de révision du PGE a été créé en février 2011 afin de mutualiser la connaissance, diffuser les enquêtes de satisfaction réalisées et les documents produits.



Les dates clés du déroulement de la démarche de révision en 2011

4 février 2011 : lancement des travaux de révision en Commission plénière



Mars 2011 : Constitution des groupes d'acteurs par sous-commissions géographiques



9 RÉUNIONS D'ACTEURS	→ Phase 1 : Proposition d'indicateurs et des familles d'actions : 1 réunion par groupe d'acteurs (5, 7 et 12 avril 2011) puis une mise en commun (18 avril) 9 réunions
	→ Phase 2 : Préparation du choix des indicateurs et des familles d'actions : 1 réunion par groupe (12, 13 et 18 mai 2011) puis deux mise en commun (27 mai et 18 juillet)



Automne 2011 : compilation des données par les services du SMEAG et préparation d'un projet d'état des lieux et de diagnostic

Le bilan de la campagne 2011 de soutien d'étiage (zoom sur le soutien d'étiage).



Etiage entre Beauzelle et Fenouillet (31)

Le soutien d'étiage, de quoi s'agit-t-il ?

Le soutien d'étiage est une des réponses du PGE Garonne-Ariège face au risque de sécheresse. En cas de nécessité, le Sméag organise de début juillet à la fin octobre la réalimentation en eau du fleuve depuis des lacs situés en Pyrénées. Le respect des objectifs de débit doit garantir les conditions de bon fonctionnement du milieu aquatique et permettre d'éviter les situations de conflits entre usages. Il permet de diminuer la sévérité des étiages et donc des restrictions de prélèvements. Mais l'efficacité de cette politique dépend de l'intensité de l'étiage à l'échelle d'un vaste bassin versant, alimenté à la fois par les Pyrénées et par le Massif Central, et donc aux situations contrastées. Elle nécessite alors une solidarité à l'échelle du bassin versant, de amont vers l'aval, et vis-à-vis des affluents.

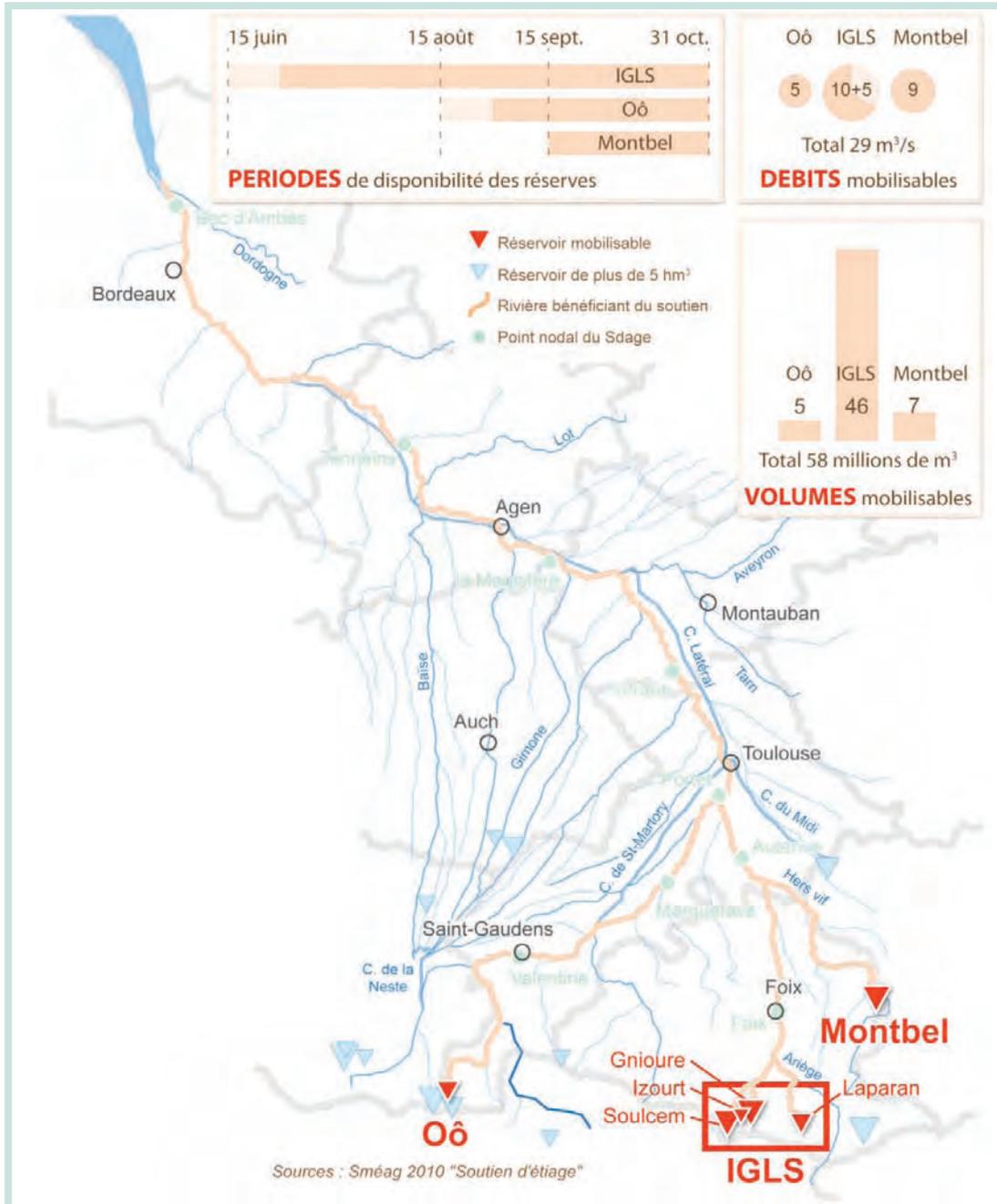
Le rappel des objectifs de débit visés par le soutien d'étiage en 2011

Garonne toulousaine :

→ tenir l'objectif d'étiage (48/52 m³/s à Portet-sur-Garonne) alors que sur les dernières années l'objectif était d'éviter le seuil d'alerte (80 % de l'objectif)

Garonne agenaise :

→ éviter le franchissement des seuils d'alerte en visant un débit compris entre l'alerte (68 m³/s à Lamagistère)



L'étiage 2011 en résumé: une nouvelle année déficitaire évitée en Garonne agenaise et toulousaine

Après un printemps extrêmement déficitaire, des mois de juillet-août abondants, la Garonne a connu en septembre-octobre une situation très tendue malgré l'importance des réalimentations de soutien d'étiage. À Lamagistère, du 28 septembre au 7 octobre, seulement 68,6 m³/s ont été mesurés alors que l'objectif réglementaire est de 85 m³/s. Sans le soutien d'étiage il aurait été de seulement 61 m³/s (et de 37 m³/s à Toulouse au lieu des 50 m³/s de l'objectif). Les pluies de la fin octobre et de novembre ont sorti tardivement la Garonne de ses étiages. C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés 41 millions de mètres cube d'eau sur les 55 hm³ en convention, dont 98 % en septembre-octobre. À Lamagistère, le soutien d'étiage a permis de réduire de 37 % le déficit par rapport à l'objectif réglementaire d'étiage (DOE) et de diviser par trois le nombre de jours sous l'alerte et donc de restrictions possibles. À Toulouse, les lâchures ont permis de réduire le déficit de 83 % et de 90 % à Valentine.

Le soutien d'étiage a ainsi permis d'éviter un nouveau classement de la Garonne à Lamagistère et à Toulouse en année déficitaire.

Un soutien d'étiage atténuant la sévérité de l'étiage 2011

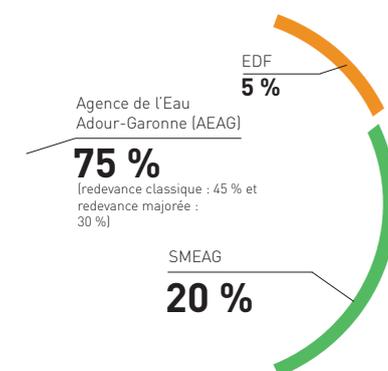
Le tableau ci-dessous montre le nombre de jours constatés en 2011 sous le DOE par rapport à la moyenne des quatre dernières années (2008-2011) et en différents points d'observation de la Garonne.

	Journées sous le DOE (sur 139 jours)		Effet du soutien d'étiage sur les déficits	
	Moyenne 2008-2011	Année 2011	Réduction du déficit	Déficit résiduel
Tonneins	47 jours	58 jours (42%)		58,8 hm ³
Lamagistère	53 jours	62 jours (45%)	41% (32,5 hm³)	56,1 hm ³
Portet	24 jours	22 jours (16%)	83% (26,1 hm³)	5,4 hm ³
Valentine	18 jours	6 jours (4%)	90% (4,7 hm³)	0,5 hm ³

Ils témoignent d'un étiage 2011 très tendu (malgré des mois de juillet-août abondants) dont la sévérité a été atténuée par le soutien d'étiage. Un soutien très efficace dans la diminution des déficits et une hydrologie pyrénéenne plutôt favorable.

Le financement du soutien d'étiage 2011:

Sur une dépense de 2,38 millions d'euros :



Une approche du service rendu par le soutien d'étiage

Le Sdage Adour-Garonne indique que le débit d'objectif d'étiage, le DOE, est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Sur les dix dernières années (2002-2011) quelle est l'efficacité du soutien d'étiage par rapport au respect des DOE ? Le tableau ci-dessous en donne la réponse.

Respect du DOE de 2002 à 2011	Valentine	Portet-sur-Garonne	Lamagistère	Tonneins
Sans soutien d'étiage	4 années sur 10	6 années sur 10	2 années sur 10	5 années sur 10
Avec soutien d'étiage	7 années sur 10	8 années sur 10	5 années sur 10	7 années sur 10

Le soutien d'étiage a montré une nouvelle fois son efficacité dans la diminution des années au DOE non satisfait (à Portet et Lamagistère). Mais, seul le DOE de Portet-sur-Garonne présente un DOE satisfait durablement au sens du Sdage en raison d'un meilleur dimensionnement des moyens mobilisés par rapport au déséquilibre constaté.

Vers une redevance pour service rendu par le soutien d'étiage.

Jusqu'à présent, les opérations étaient financées exclusivement par l'impôt. Or la réglementation nous incite à mettre à contribution les activités économiques qui bénéficient directement, ou indirectement, des réalimentations : agriculture, industrie, distribution en eau potable et canaux dérivant les eaux du fleuve.

La démarche consiste, après enquête publique, à reconnaître l'intérêt général des réalimentations et celui de la récupération d'une partie des coûts du dispositif auprès des bénéficiaires. Elle passe par l'instauration d'une redevance pour service rendu comme cela a déjà été fait sur la Loire et la Seine.

L'année 2011 a permis d'engager les premières concertations permettant de fixer le programme et le cadre juridique de la démarche, les principes de la redevance, la définition du service rendu sur le périmètre concerné, l'enquête publique devant se dérouler au 1^{er} trimestre 2013 pour une instauration de la redevance au 1^{er} janvier 2014.

La redevance devra respecter un principe de justice et d'égalité de traitement entre catégories d'utilisateurs.

La dépense devra être intégralement justifiée au regard du service rendu par le soutien d'étiage.

Le recouvrement doit s'appuyer sur des données incontestables et aisément disponibles.

Les différentes catégories d'utilisateurs devront contribuer dans un principe de justice et d'égalité de traitement, sachant qu'une part de la dépense continuera à être couverte par les contributions publiques : subventions de l'Agence de l'Eau et des collectivités territoriales traversées par le fleuve.

Le service rendu par le soutien d'étiage

Le soutien d'étiage ne doit pas être assimilé à une simple fourniture d'eau pour des usages économiques particuliers. Il s'agit de maintenir un niveau d'eau suffisant permettant l'expression harmonieuse de tous les usages, activités et fonctions naturelles du fleuve.

La dimension d'aménagement du territoire du soutien d'étiage est alors importante. En effet si le développement économique de nos régions a été possible, c'est en partie grâce à la présence du fleuve et de ses eaux. Or, cette ressource, de plus en plus limitée, nécessite depuis près de vingt ans des réalimentations de soutien d'étiage. L'instauration d'un mécanisme durable de financement permet de pérenniser le dispositif avec une mise à contribution des acteurs publics et économiques. Le fleuve a ainsi permis l'implantation d'environ 125 000 ha irrigués (dont 75 000 ha dépendent directement du fleuve), d'une centrale nucléaire (sans compter celle de l'estuaire), de canaux dérivant les eaux, d'un vaste équipement hydroélectrique, et de plus de 2,4 millions d'habitants avec les 4^e et 5^e villes de France.

Les premiers chiffres

→ **5 millions d'euros** : plafond de la dépense annuelle du dispositif sur les cinq années à venir

→ **50 %** : prorata de financement assuré par le produit de la redevance et par les subventions

→ **0,014 euros (0,14 centimes d'euros)** : prix par mètre cube d'eau moins de deux euros par foyer et par an pour l'eau potable

Axe 3

Vivre avec les crues de la Garonne

La grande dimension du bassin de la Garonne (56 000 km²) et la diversité des apports des Pyrénées et du Massif Central expliquent les contrastes des débits entre l'amont et l'aval et d'une saison à l'autre.

A la sortie des Pyrénées, les hautes eaux se situent au mois de mai – juin en raison de la fonte des neiges, tandis qu'elles interviennent en janvier – février en aval des confluences du Tarn puis du Lot avec les pluies hivernales.

Cette variabilité se manifeste sur des pas de temps très courts : **la Garonne est montée de 7 mètres en 48 heures** à Toulouse lors de la crue de 1875 (7 000 m³/s). Dans un registre moins catastrophique, on observe en période d'étiage des montées d'eau rapides mais qui ne se maintiennent qu'un jour ou deux, sous l'effet d'orages estivaux très localisés dans les Pyrénées.



Crue à St-Pierre d'Aurillac (33)

La question « Comment vivre avec les crues de la Garonne » nécessite de traiter 2 aspects :

→ La gestion de la dynamique du fleuve qui présente une certaine mobilité naturelle si celle-ci n'est pas contrariée par des ouvrages d'endiguement. Cette question fait référence à l'érosion des berges, à leur état et en particulier celui des ripisylves, au regard des enjeux économiques et de sécurité.

→ La gestion du risque inondation, qui peut être concomitant ou non à la mobilité du lit, selon les caractéristiques hydrauliques de l'évènement et de la topographie locale.

L'ensemble de ces 2 phénomènes permettent de définir un territoire fluvial, espace de « respiration » du fleuve. Cet espace propre du cours d'eau permet d'utiliser des espaces d'expansion de crues participant à la prévention des inondations, recréer des zones d'érosions « contrôlées » nécessaires au transport solide et de diversifier les écosystèmes augmentant ainsi la biodiversité.

Pour l'appréhension de ces crues à l'échelle du bassin de la Garonne, le SMEAG aborde 4 aspects :

→ L'état des lieux : réelle mobilité du fleuve, moyens mobilisés au regard des risques de crues (définition du territoire fluvial, connaissance des digues)

→ La connaissance des mécanismes, en particulier de dynamique fluviale (chantier expérimental à Gensac- description des phénomènes de mobilité du fleuve)

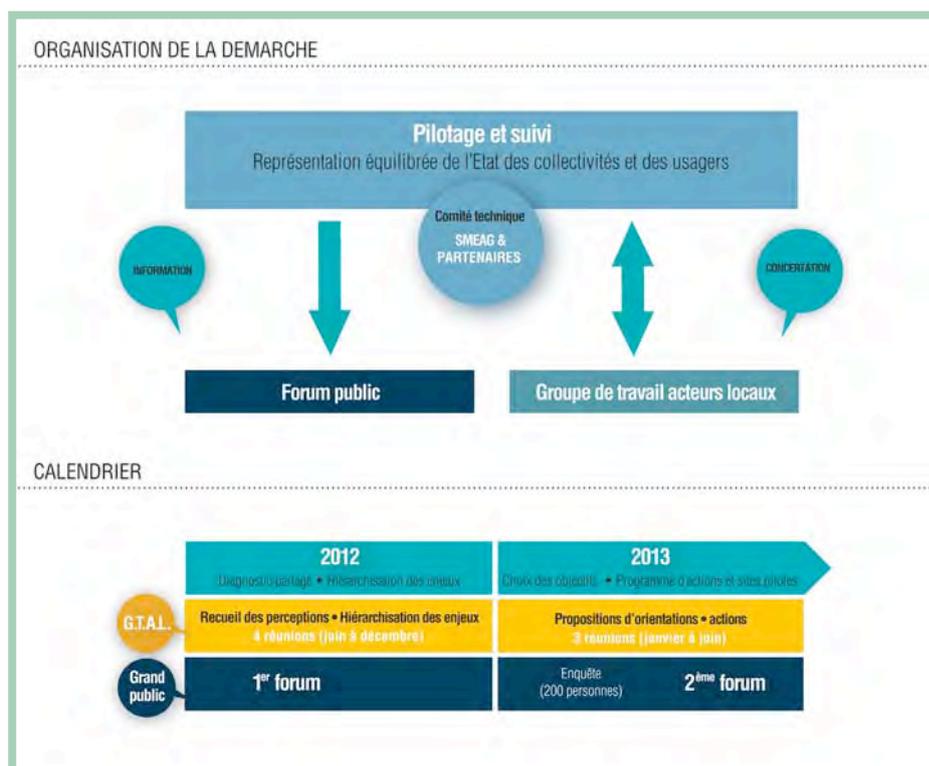
→ L'acceptabilité sociale et économique des aléas (en lien avec la mobilité du lit)

→ La corrélation des enjeux liés aux crues avec ceux liés à la biodiversité, au travers des zones humides et des berges.

« Territoires fluviaux européens » : Une nouvelle approche de la Garonne débordante entre Toulouse et Saint-Nicolas de la Grave

Déposé au programme de coopération territoriale européenne Interreg IVB Sudoe, le projet TFE (Territoires Fluviaux Européens) a été accepté le 29 novembre 2010. L'année 2011 a été consacrée à la co-rédaction du cahier des charges des études avec les partenaires du SMEAG (Conseil Général du Tarn-et-Garonne, Agence de l'eau Adour-Garonne, DDT 82, Onema, Association Nature Midi-Pyrénées, Fédération de pêche 31 et 82 etc) et aux choix des prestataires. La méthode proposée a été présentée et discutée avec les acteurs locaux, élus et usagers lors du séminaire de lancement le 2 décembre.

Le projet TFE s'appuie sur une approche à la fois environnementale et socioéconomique, et mobilise des données techniques et les perceptions des acteurs locaux.



L'approche technique sera fondée sur une analyse de la dynamique des crues de Garonne et de ces milieux naturels en lien avec les activités socio-économiques du territoire. Elle permettra de mettre en évidence les aspects positifs des crues de Garonne pour les

fonctions du fleuve à retrouver : habitats aquatiques; pouvoir épurateur des eaux ; lutte contre l'enfoncement du lit, recharge de la nappe alluviale, maintien de la biodiversité, etc. Elle caractérisera l'importance de cette zone d'expansion des crues dans la prévention des inondations de la Garonne. Elle mettra aussi en évidence les risques pour les activités socio-économiques liés aux phénomènes de crues pouvant entraîner érosions et/ou inondations.

En ce qui concerne les espaces naturels, l'approche permettra d'expliquer le fonctionnement écologique global du territoire et de proposer des tracés de trames verte et bleu adaptées aux enjeux et au contexte. La caractérisation des zones humides permettra de qualifier l'état et les fonctionnalités de ces milieux naturels comme l'épuration des eaux, le soutien étiage, la biodiversité, ou encore la fonction d'espaces de loisirs, ...

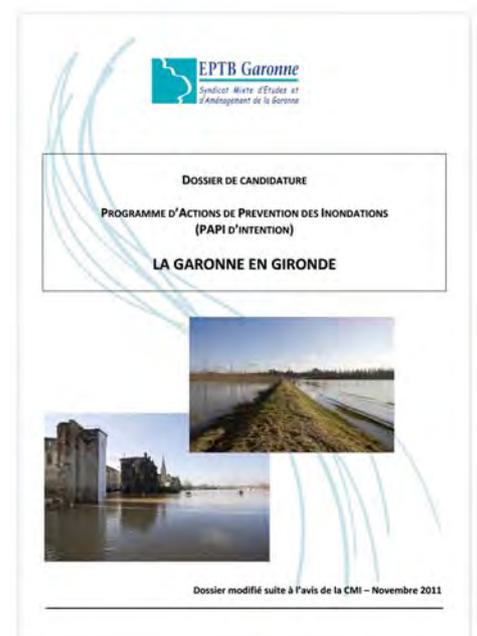
Plusieurs outils de concertation vont accompagner l'approche technique. Le premier outil est un comité de pilotage et de suivi constitué d'une cinquantaine de personnes, dont la moitié d'élus du territoire, dans lequel on retrouvera également, les représentants de l'Etat, des usagers. Deux forums publics élargis aux riverains de Garonne seront organisés à titre d'information au début et à la fin de la démarche. Le premier forum permettra aussi aux participants de candidater pour le « groupe de travail des acteurs locaux ». Ce groupe de travail d'acteurs locaux sera l'épine dorsale de l'ensemble du processus de co-construction à l'image des Agendas 21. Enfin, le SMEAG assurera le lien avec ses partenaires espagnols et portugais du comité technique du projet TFE.

Etude sur les digues de la Garonne en Gironde

Lancement du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne en Gironde.

Après l'étude préliminaire sur l'état des digues de la Garonne achevée en 2010, le SMEAG a décidé, en accord avec le comité de pilotage de l'étude, d'inscrire la suite des opérations dans le cadre d'un PAPI d'intention. Le dossier de candidature a été présenté à l'automne à la Commission Mixte Inondations au Ministère de l'Ecologie, qui a donné son agrément le 13 décembre 2011.

Le programme d'études se déroulera sur 2012 - 2014 pour un montant de 605 000 € TTC. Il aboutira à un programme d'actions comprenant des actions de prévention et de sensibilisation des populations, d'organisation de la gestion de crise (appui aux communes pour les Plans Communaux de Sauvegarde), de réduction de la vulnérabilité, de gestion coordonnée des digues.



Réflexions au sein du SMEAG sur la stratégie Inondations.

Les actions engagées sur la Garonne girondine soumise à l'influence des marées au travers du PAPI et sur la Garonne débordante avec le programme Territoires Fluviaux Européens (TFE) conduisent le SMEAG et ses collectivités membres à s'interroger sur le niveau d'implication du SMEAG dans le domaine des inondations. A l'heure où de nouvelles exigences sont imposées aux communes et aux gestionnaires de digues par la réglementation, il s'agit de d'évaluer quel accompagnement le SMEAG peut proposer.

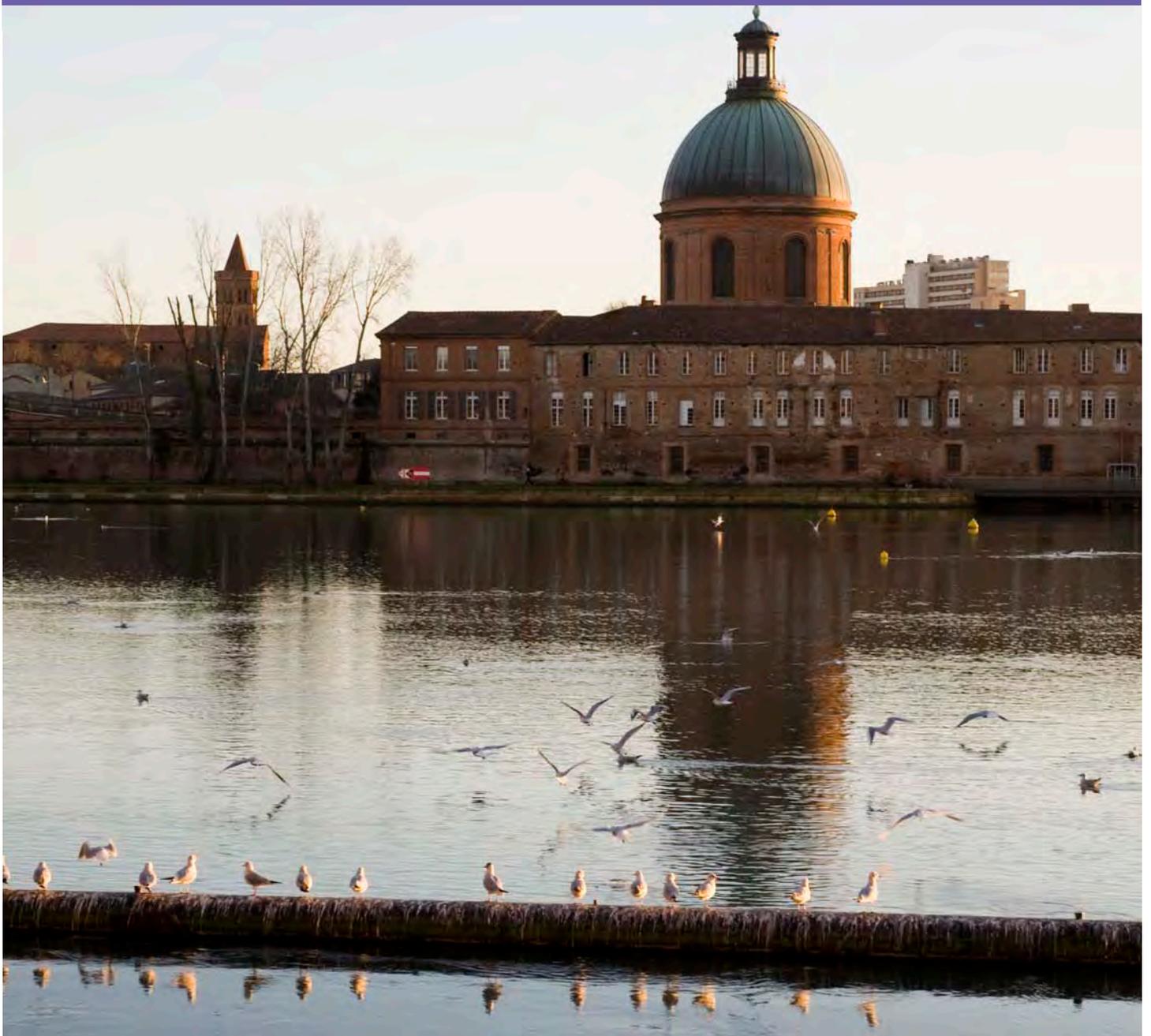
Une première analyse juridique des rôles et responsabilités des différents acteurs a été présentée en janvier 2011. Elle contribuera à alimenter les réflexions sur ce thème, en relation avec les travaux sur l'évolution des statuts du SMEAG.

La mise en œuvre de la directive européenne sur les inondations.

Le SMEAG participe aux travaux de la commission Inondations du bassin Adour-Garonne mise en place pour accompagner la mise en œuvre de la directive. Il a été amené à formuler des observations sur l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation et sur l'identification des Territoires à Risques Importants.

Il a notamment été fait mention de la nécessité d'identifier les tronçons de Garonne endigués et de prendre en compte la conjonction des phénomènes fluviaux et maritimes sur la partie girondine de la Garonne. **Le SMEAG et les EPTB du bassin Adour-Garonne ont insisté sur l'importance d'élaborer les futures stratégies locales à l'échelle des sous-bassins et des tronçons de vallée situés en amont des TRI (et en aval pour les TRI situés en zone estuarienne comme Bordeaux).**

Le fonctionnement du SMEAG



Barrage flottant sur la Garonne à Toulouse

Les règles statutaires

Une personnalité juridique

Créé le 28 novembre 1983 par arrêté du Ministère de l'Intérieur, le SMEAG est un Syndicat mixte ouvert ayant la caractéristique d'un Établissement public territorial de bassin (EPTB). A ce titre, il est un acteur reconnu de la politique de l'eau aux côtés de l'Agence de l'eau et du comité de bassin Adour-Garonne.

Le SMEAG est régi à la fois par le code général des collectivités territoriales (article L. 5721-2 et suivants) et le code de l'environnement.

Par délibération du 16 juin 2009, le SMEAG a lancé le processus de labellisation EPTB en mandatant le président pour mener les démarches exploratoires et préparer le dossier de reconnaissance.

La composition statutuaire

Il est composé des Conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des Conseils généraux de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde. **Depuis le 13 juillet 2011, il est présidé par Jacques BILIRIT, vice-président du Conseil général de Lot-et-Garonne et maire de Fourques-sur-Garonne.**

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 16 membres : Deux représentants pour chaque département, désignés par le Conseil général, quatre représentants pour chaque région, désignés par le Conseil régional.

Les membres du comité syndical sont élus pour trois ans. Ils se réunissent en assemblée ordinaire trois fois par an. Le président et 7 membres composent le bureau. Les membres sont élus tous les trois ans. Le bureau délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du comité syndical.

Les EPTB

Les EPTB agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils ont le statut de Syndicat mixte ou d'Institution interdépartementale. **Ils sont les seuls à pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales** et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteur opérationnel (seuls organismes à vocation de maîtrise d'ouvrage reconnus par le code de l'environnement) **au même titre que les autres collectivités.**

Ils sont toujours présidés par un élu et administrés par un conseil d'administration composé des élus des collectivités membres. Leur financement est en grande partie assuré par leurs membres.

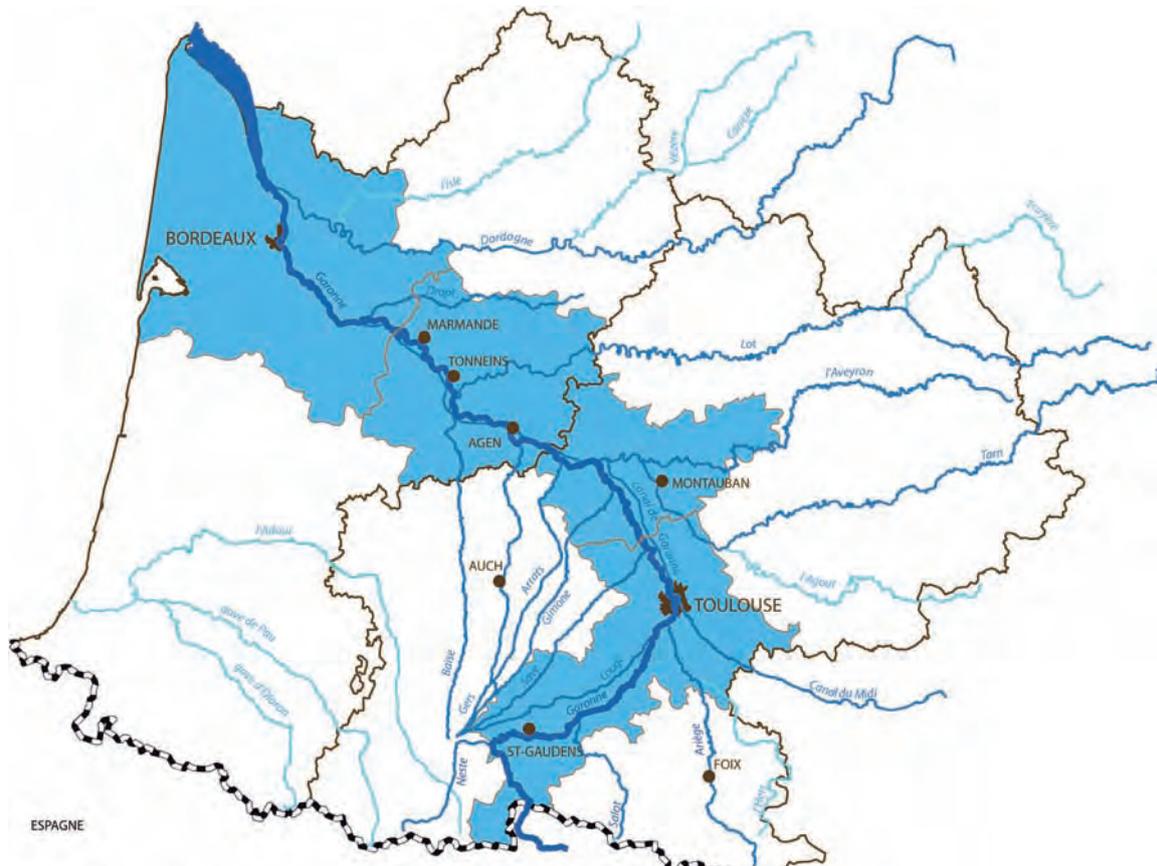
La dénomination d'EPTB est apparue pour la première fois en octobre 1997 et les EPTB ont été reconnus officiellement en 2003 comme acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous bassins.

En vertu du principe de subsidiarité avec leurs membres et les services

de l'État, ils peuvent agir dans de nombreux domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (article L.211-1 du code de l'environnement) :

- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides,
- la protection des eaux et la lutte contre toute pollution,
- la restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,
- le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique,
- la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Périmètre statutaire du SMEAG : les six collectivités membres



LES MOYENS HUMAINS

En 2011, l'équipe du SMEAG est composée de 15 personnes et regroupe :

Une directrice générale des services : collaboratrice directe du président du SMEAG et responsable hiérarchique des services administratifs et techniques du syndicat mixte. Elle assure la définition et la mise en oeuvre d'une politique en faveur de la Garonne.

Un pôle administratif composé :

- D'une responsable administratives et financières,
- D'une responsable des ressources humaines et de la communication,
- D'une secrétaire,
- D'un comptable.

Un pôle technique composé d'une équipe pluridisciplinaire :

- Une chargée de mission « politique des poissons migrateurs et qualité de l'eau de l'estuaire »,
- Une chargée de mission « SAGE Garonne, études liées à la protection des captages eau potable »,
- Un chargé de mission « Natura 2000, dynamique fluviale, éclusées et inondations »,
- Deux chargés de mission « ressource en eau »,
- Un chargé de mission « entretien des berges, zones humides »,
- Deux chargés de mission « paysages garonnais, Schéma directeur d'entretien des berges »,
- Une chargée de mission « coopération transfrontalière »,
- Un géomaticien « système d'information géographique ».

Toute l'équipe se tient à disposition pour répondre aux questions et accompagner les acteurs locaux dans leurs projets.

Le budget 2011 du SMEAG

Le budget de l'exercice 2011 du SMEAG est présenté en équilibre à hauteur de 8 154 611 € en fonctionnement et à 77 318 € en ce qui concerne l'investissement.

Les opérations de l'exercice 2011 s'élevèrent respectivement en dépenses et en recettes à 4 085 436.62 € et à 4 524 262.92 €. Le résultat de l'exercice s'établit donc à 438 826.30 € ce qui correspond à une diminution, par rapport au résultat de l'exercice précédent, de l'ordre de 23 %.

LES DÉPENSES DU SMEAG

Comme les années précédentes, le soutien d'étiage représente une part prépondérante des dépenses du syndicat puisqu'il correspond à environ 62 % tant au niveau du prévisionnel que du réalisé. On note toutefois une légère diminution liée notamment à la reprise de l'excédent de la campagne 2010 à hauteur de 145 000 sur l'exercice 2011.

L'activité du SMEAG est par ailleurs représentée à travers les dépenses de fonctionnement courant et les frais d'études représentant ensemble environ 26 % du budget prévisionnel, qui correspondent à 17% en termes de réalisation. Les frais de personnel, eux aussi révélateurs de l'activité de la structure, représentent une dépense de l'ordre de 20 % de la globalité.

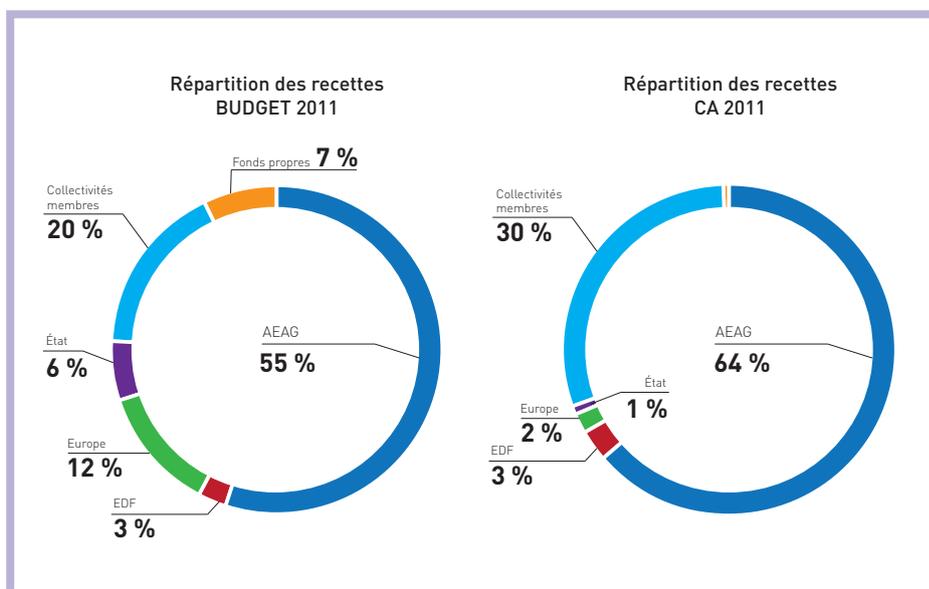
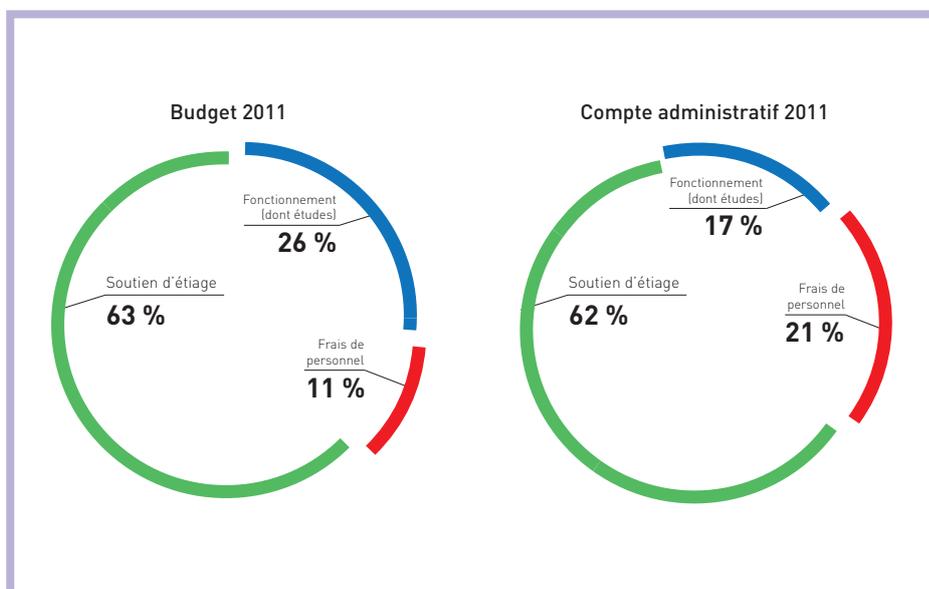
LE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ DU SMEAG

Globalement l'Agence de l'eau Adour Garonne assure la part du financement la plus importante de l'activité du SMEAG pour 55 % de celle-ci. Il convient toutefois de relativiser cette donnée en intégrant la part du financement à hauteur de 75 % des dépenses du soutien d'étiage (dont 30 % correspondent à la redevance auprès des usagers). Hors soutien d'étiage le financement de l'AEAG est de l'ordre de 25%.

Les collectivités membres sont le second financeur du SMEAG à travers une participation de 17 % des recettes prévisionnelles du budget soit une

diminution en termes de pourcentage de 3 % par rapport à l'année précédente, sans tenir compte des fonds propres. L'Europe représente aujourd'hui deux fois plus de financement que l'Etat.

La réalisation des recettes indique la même tendance en marquant davantage la part prépondérante de l'AEAG par rapport aux autres financeurs extérieurs pour lesquels les recettes sont plus difficilement mobilisables.



La communication

La lettre d'information Info-Garonne, est le support d'actualités du SMEAG et le lien régulier avec les acteurs et les partenaires qui œuvrent pour le fleuve. Info-Garonne porte sur les différents aspects des actions ou études menées par le SMEAG ; les sujets qui y sont traités tentent d'apporter une vision générale de la Garonne et de toutes les actions qui s'y rapportent. Largement illustré, il s'adresse à un public concerné par la gestion des milieux aquatiques.

En 2011, le SMEAG a souhaité faire un numéro spécial sur la solidarité. Cette notion est l'expression de la volonté de cohérence du SMEAG et de son caractère fédérateur. L'actualité climatique illustre bien à propos l'importance de ce principe.

La photothèque est mise à jour régulièrement. Elle permet de valoriser le fleuve en découvrant l'espace fluvial où n'ont jamais cessé de se mêler l'histoire, la culture, les paysages, l'économie et la nature. Accessible sur la page d'accueil du site Internet du SMEAG, 16 822 photos et 300 articles de presse sont proposées sous forme de planches contact, d'image plein écran avec la fiche d'indexation et permettant à l'internaute d'effectuer une recherche avancée performante.

La visite virtuelle interactive est une autre façon de valoriser la vallée de la Garonne : façades fluviales, confluences, points de vue, ponts, sites naturels... 150 panoramas en vision 360° accessibles depuis la page d'accueil du site Internet. Une promenade en vallée de la Garonne comme si vous y étiez !

Deux sites présentent les actions transfrontalières du SMEAG avec l'Espagne : www.garona-i-garonne.com/index.php et www.interreg-gire.eu

Le SMEAG est à l'origine de la création de **Garondine**, une base de données de références bibliographiques. Elle recense les écrits sur la Garonne (monographies, ouvrages, articles de périodiques, rapports, études, ...) dans des domaines scientifiques diversifiés (faune, flore, histoire, droit, politique, aménagement, hydrologie,...). **Lagaronne.com** est un portail recensant l'ensemble des ressources en ligne sur la Garonne classées par thème (économie, histoire, environnement, culture, géographie, Institutions, ...).

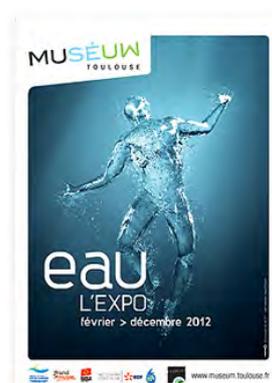
Articles et participation

Exposition temporaire sur l'eau. En 2011, le SMEAG a souhaité apporter sa contribution à l'exposition temporaire sur l'eau du muséum d'histoire Naturelle de Toulouse. En partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le soutien d'EDF, le muséum présente une tribune aux thématiques liées à l'eau. Son fil conducteur évoque son rapport à la vie, à l'Homme et à nos sociétés.

→ *Salle exposition temporaire du Muséum d'histoire naturelle (centre ville).*
18 février - 30 décembre 2012
35 allées Jules Guesdes à Toulouse - www.museum.toulouse.fr

Hors série Midi-Pyrénées Patrimoine. Le SMEAG a largement participé à ce numéro consacré à la Garonne. L'ouvrage présente différents regards d'experts, de techniciens et de gestionnaires sur les multiples visages de notre fleuve. L'ensemble offre un panorama complet traitant de l'évolution patrimoniales et culturelle, de la dynamique de la Garonne au cours de l'histoire mais aussi des aspects tels que les étiages, les zones humides, les paysages, la biodiversité. Les sujets notamment traités par le SMEAG sont :

- Les grands tableaux paysagers de la Garonne,
- L'eau précieuse de Garonne,
- Les forêts alluviales : un corridor écologique à restaurer



Pour en savoir plus : Les études du SMEAG

Les outils de planification

Plan de gestion des étiages Garonne Ariège (adopté en 2004) ; sa révision est en cours depuis 2009.

Elaboration du Plan Garonne (2007 et signé en juillet 2009).

Assistance à l'animation de la CLE du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne (en cours).

Agenda Garonne (2003).

Etats généraux de la Garonne (2001).

Etude de faisabilité du SAGE «Garonne» (1996).

Ressource en eau

Etude de diagnostic et propositions d'actions sur la Garonne hydroélectrique – SUDEAU (en cours).

Etude du Canal de Garonne – SUDEAU (2010).

Etude sur le comportement des digues de la Garonne girondine (2010).

Etude sur la sensibilisation aux éclusées de la Garonne amont (2008).

Etude de dynamique fluviale sur la Garonne amont (2007).

Etude de diagnostic de la réhabilitation de la retenue du Plan d'Arem (2004) et faisabilité des travaux (2006).

Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas (Programme en 2002 et bilan du débat public en 2004).

Opération «soutien d'étiage de la Garonne» (depuis 1993).

Monographie des crues de la Garonne et son atlas cartographique (1989).

Qualité et milieu

Programme de valorisation des zones humides de la Garonne, de Blagnac à la confluence du Tarn (en cours).

Programme en faveur des poissons migrateurs de la Garonne : communication et sensibilisation (en cours).

Elaboration du document d'objectif de Natura 2000 sur la Garonne amont et aval (en cours).

Analyse de sites pour la restauration de l'espace de mobilité de la Garonne débordante – SUDEAU (en cours).

Etude de simulation de la propagation d'une nappe de pollution sur la Garonne (2009).

Etude de simulation de la propagation d'une nappe de pollution sur le Lot (2009).

Etude de diagnostic technique sur le devenir du seuil de Beaugard en Lot-et-Garonne (2009).

Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges (adopté en 2002), avec un chantier pilote de restauration à FOS (2006) et à Gensac-sur-Garonne (2008).

Suivi de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Gironde (2005) et production de données qualité en temps réel (en cours).

Etude de faisabilité d'un schéma de gestion des déchets flottants (1999).

La Garonne paysagère et culturelle

Etude paysagère de la vallée de la Garonne (2008) ; déclinaison en études pilotes auprès de collectivités qui se sont portées volontaires (en cours).

Sentier transfrontalier d'interprétation de la Garonne à Fos (31) (2007).

Elaboration d'un guide « La Garonne des Pyrénées : nature et culture transfrontalière » (2006).

La coopération transfrontalière

Projet TFE (Territoires Fluviaux Européens) (en cours).

Projet «gestion durable et participative des cours d'eau du Sud-Ouest européen» (finalisation).

Projet «gestion intégrée des rivières européennes» en partenariat avec la Navarre (2005-2008).

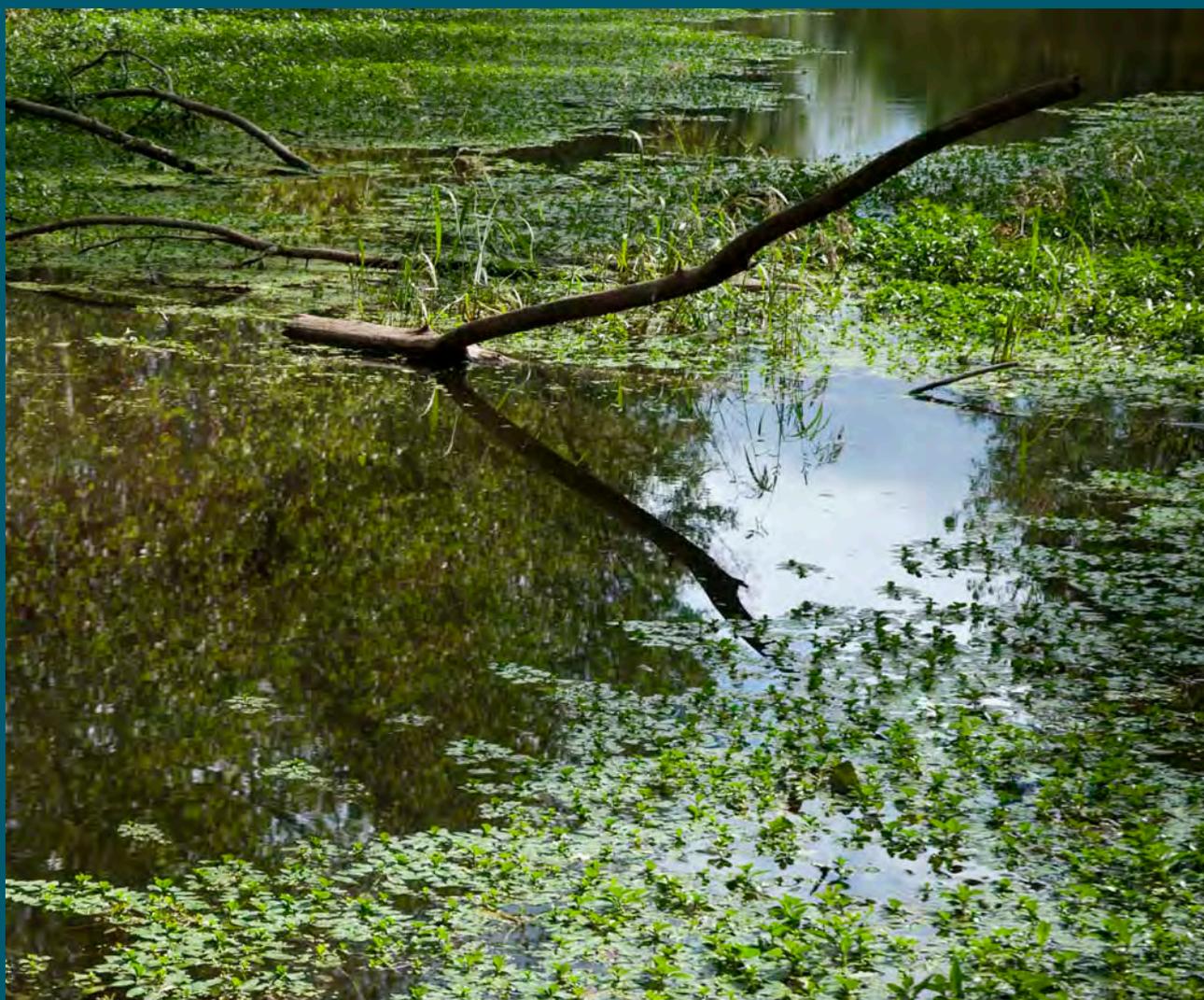
Projet de coopération franco-espagnole Interreg IIIA [gestion des éclusées, Natura 2000, gestion touristique, dynamique fluviale, déchets flottants...] (2003-2007).

SMEAG

61, rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse

Tél : 05 62 72 76 00 / Fax : 05 62 72 27 84

mail : smeag@eptb-garonne.fr / www.eptb-garonne.fr



Port Vieux St Jory (31)

Collectivités membres du SMEAG

